



ouvre de nouveaux horizons

Programme départemental → d'insertion

2017-2019

SOMMAIRE

	Page
PREAMBULE	
➤ Contexte socioprofessionnel de la Région Nouvelle Aquitaine et de la Charente-Maritime	8
➤ Rappel de la réglementation du rSa	10
➤ Profil des bénéficiaires du rSa accompagnés par le Département	12
➤ Parcours des bénéficiaires du rSa	13
1ère PARTIE – EVALUATION DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL D’INSERTION 2014 - 2016	
<i>Les moyens humains et financiers dédiés au PDI</i>	21
1 – Améliorer le pilotage du dispositif rSa	
1.1 Organiser des instances de pilotage du dispositif rSa	23
1.2 Améliorer les outils de recueil des données et d’évaluation du dispositif	24
1.3 Mettre en place une procédure de décision centralisée pour les aides financières	25
2 – Renforcer l’accompagnement des bénéficiaires soumis à droits et devoirs	
2.1 Réorganiser le dispositif d’orientation et renforcer le dispositif d’accompagnement des bénéficiaires	26
2.2 Assurer la gestion et le suivi des bénéficiaires orientés vers Pôle Emploi	27
2.3 Harmoniser le fonctionnement des Equipes Pluridisciplinaires	28
2.4 Renforcer la procédure de contrôle des bénéficiaires	29
3 – Favoriser la continuité des parcours vers et dans l’emploi	
3.1 Lever les freins à l’insertion professionnelle	30
3.2 Se mobiliser vers l’emploi	35
3.3 Favoriser l’accès à la formation et à la qualification	39
3.4 Accompagner les porteurs de projet de création d’entreprises	39
3.5 Consolider l’offre d’insertion par l’activité économique	40
3.6 Favoriser l’accès aux clauses d’insertion	45
3.7 Renforcer le placement et l’accompagnement des bénéficiaires dans les contrats aidés (secteur marchand et non marchand)	46
3.8 Renforcer les liens entre les acteurs de l’insertion et le secteur économique	47

2^{ème} PARTIE : AXES STRATEGIQUES 2017-2019

Axe stratégique 1 : Poursuivre l'amélioration de la gouvernance

Fiche stratégique n°1 - Développer les partenariats	52
Fiche stratégique n°2 - Favoriser la transversalité entre Service emploi rSa & SDAS	53
Fiche stratégique n°3 - Améliorer les instances de pilotage	54
Fiche stratégique n°4 - Améliorer les outils techniques supports du pilotage	55

Axe stratégique 2 : Garantir l'accès aux droits et favoriser le respect des devoirs

Fiche stratégique n°5 - Améliorer la prise en compte du parcours des bénéficiaires	56
Fiche stratégique n°6 - Optimiser la gestion du contentieux	57
Fiche stratégique n°7 - Harmoniser le fonctionnement des Equipes Pluridisciplinaires	58

Axe stratégique 3 : Améliorer l'accès au marché de l'emploi

Fiche stratégique n°8 - Améliorer le suivi des BrSa inscrits à Pôle emploi	59
Fiche stratégique n°9 - Favoriser l'insertion sociale-santé-mobilité-logement	60
Fiche stratégique n°10 - Favoriser l'insertion socioprofessionnelle	61

Axe stratégique 4 : Intégrer le marché de l'emploi

Fiche stratégique n°11 - S'insérer par les contrats aidés	62
Fiche stratégique n°12 - S'insérer par la création / reprise d'entreprise	63
Fiche stratégique n°13 - S'insérer par l'activité économique	64
Fiche stratégique n°14 - S'insérer par les clauses d'insertion	66
Fiche stratégique n°15 - S'insérer par le parrainage	67
Fiche stratégique n°16 - Accompagner financièrement le parcours vers l'emploi	68

GLOSSAIRE	69
------------------	-----------

PREAMBULE

La Loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (rSa) et réformant les politiques d'insertion a institué le rSa « qui a pour objet d'assurer à ces bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires. »

Le rôle de chef de file du Département dans la définition et la conduite de la politique d'insertion y est par ailleurs affirmé, à travers l'élaboration d'un document de programmation et d'orientation de la Politique Départementale d'Insertion, adopté chaque année par le Département conformément à l'article L 263-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Le nouveau Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2017-2019 répond à plusieurs objectifs :

- recenser les besoins d'insertion et l'offre d'insertion existante,
- définir la politique départementale d'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du rSa,
- planifier les actions d'insertion en tenant compte des spécificités locales de façon à proposer une offre d'insertion adaptée aux besoins.

L'élaboration du PDI 2017-2019 a été conduite depuis le mois de mars 2016 dans le cadre d'une démarche concertée associant les équipes rSa des Délégations Territoriales (DT), les prestataires et partenaires engagés actuellement dans le dispositif, les Directions associées du Département.

La méthodologie suivie s'est appuyée sur le recueil et l'analyse des données existantes (statistiques, rapports, études, compte-rendus,...) et sur l'animation de rencontres thématiques.

Les équipes rSa des DT se sont mobilisées à travers les groupes de travail, les réunions métiers et la journée de restitution qui s'est déroulée le 16 juin 2016. Les partenaires institutionnels ont été consultés dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion et les prestataires à l'occasion de leur participation aux réunions partenariales locales.

Le PDI se structure autour de deux parties principales :

1^{ère} partie :

- l'évaluation du PDI 2014-2016, adopté par délibération du 19 décembre 2013 et arrivé à son terme le 31 décembre 2016, s'appuie sur un état des lieux et une analyse du fonctionnement du dispositif en Charente-Maritime. Cette démarche a permis d'effectuer un point de situation et de dégager des perspectives 2017-2019,

2^{ème} partie :

- l'élaboration des orientations stratégiques de la Politique Départementale d'Insertion 2017-2019 déclinées en objectifs opérationnels et en fiches actions.

En parallèle de l'élaboration de ce document stratégique, les fiches actions s'inscrivent dans un « guide opérationnel du rSa » à l'attention des professionnels chargés de la mise en œuvre du dispositif. Il présente et répertorie l'ensemble des procédures et outils concourant à la mise en œuvre du dispositif rSa dans le Département de la Charente-Maritime.

Il constitue le document de référence des équipes rSa du Département, des partenaires et des prestataires du PDI.

CONTEXTE SOCIOPROFESSIONNEL

➤ de la Région Nouvelle Aquitaine

1 – Population

(Source DIRECCTE)

- La croissance de la population dynamique est forte sur le littoral et les couronnes péri urbaines.
- Une grande disparité territoriale de la densité de population: 148,7 habitants au km² en Gironde, 21,8 habitants au km² dans la Creuse.
- 27,7% de la population a moins de 25 ans (30,5 % en France métropolitaine)
- La part des plus de 50 ans dans la population est supérieure de 4,7 points à celle de la France.
- Un des 2 indicateurs de dépendance les plus élevés de France.
- Le taux d'emploi variable selon les départements : 67,1% dans les Deux-Sèvres, 61,4% en Charente-Maritime.
- Le taux d'emploi des «seniors» est inférieur à la moyenne nationale.
- La proportion d'actifs peu diplômés supérieure à la moyenne nationale, 47,9% contre 43,4%.
- L'indice de qualification* nettement inférieur à la moyenne nationale 61,2% contre 76,3%. (*actifs titulaires d'un diplôme supérieur au bac rapportés aux actifs titulaires d'un diplôme inférieur au BAC).

2 - Tissu économique

(Source DIRECCTE)

- Trois départements regroupent 51% des emplois salariés et non salariés : Gironde, Pyrénées Atlantiques et Charente-Maritime.
- Depuis 2009, seul l'emploi girondin est réellement reparti à la hausse.
- Entre les années 2000 et 2014, l'évolution de l'emploi va de - 8,3% dans la Creuse à +17% en Gironde.
- L'emploi agricole diminue, il repart à la hausse depuis 2011 en Gironde et en Charente-Maritime.
- L'emploi industriel diminue depuis 2000, il se stabilise entre 2013 et 2014 en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques.
- Après une forte croissance jusqu'en 2007, l'emploi a diminué dans la construction, il se redresse de façon inégale selon les départements.
- L'emploi tertiaire augmente. Certains départements comme la Creuse et la Haute-Vienne ont néanmoins perdu des emplois depuis 2000 dans le tertiaire marchand.
- La part de la sphère présentielle et du domaine public est supérieure à la moyenne nationale.
- L'emploi agricole est largement sur-représenté. Certains secteurs industriels sont sous représentés.

3 – Emploi

(Source Observatoire de l'emploi-Pôle emploi)

Fin août 2016, le nombre de demandeurs d'emploi de la Région Nouvelle Aquitaine tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit à 302 935. Ce nombre augmente de 0,7 % sur trois mois (soit +2 051 personnes), de 0,6 % sur un mois et diminue de 0,8 % sur un an.

En France métropolitaine, ce nombre augmente de 1,0 % sur trois mois, de 1,4 % sur un mois et diminue de 0,3 % sur un an.

En Région Nouvelle Aquitaine, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité dans le mois (catégories A, B, C), s'établit à 501 721 fin août 2016. Ce nombre augmente de 1,7 % sur trois mois (soit +8 548 personnes), de 1,6 % sur un mois et de 2,1 % sur un an.

En France métropolitaine, ce nombre augmente de 1,7 % sur trois mois, de 1,4 % sur un mois et de 1,9 % sur un an.

➤ de la Charente-Maritime

(Source INSEE)

Concernant la durée du PDI 2014-2016, l'emploi salarié marchand a diminué en 2014. Par suite, le chômage a augmenté, tout comme le nombre de demandeurs d'emploi. La création d'entreprises a diminué tandis que les défaillances d'entreprises ont augmenté. La construction de logement s'est une nouvelle fois repliée. L'activité du secteur hôtelier a été mitigée, les hôtels ont perdu de la clientèle tandis que les campings en ont gagné.

Baisse de l'emploi salarié marchand non agricole

Comme en 2013 (-1,3 %), l'emploi salarié marchand non agricole en Charente-Maritime a chuté de 1,4 % en 2014. L'évolution est similaire à celle du niveau régional (-1,5 %). Hormis le commerce, les autres grands secteurs d'activité enregistrent sur l'année 2014 des baisses d'effectif salarié.

En 2014, les activités commerciales ont créé des postes nets (+0,2 %) contrairement à 2013 (-0,3 %). Le nombre d'emplois créés reste toutefois modeste, une soixantaine. L'effectif dans la construction a continué à se restreindre. En 2013, le secteur avait cédé 4,8 % de l'effectif salarié, le rythme de 2014 s'est amplifié (-5,3 %). Les pertes concernent tous les trimestres (respectivement : -0,2 %, -1,2 %, -1,8 %, -1,8 %) avec une accélération en fin d'année. Après -2,4 % en 2013 l'industrie continue de perdre des emplois (-2,0 %) en 2014.

Dans la région Poitou-Charentes, en 2013, la Charente-Maritime a été le seul département où le taux de chômage s'était accru (+0,1 point). En 2014, il progresse de +0,5 point. Fin 2014, 10,9 % des actifs sont au chômage. En 2014, après deux trimestres de stabilisation (respectivement : +0,0 point et -0,1 point), il s'est dégradé aux 3^e et 4^e trimestres (respectivement : +0,4 point et +0,2 point). Sur l'année, la progression est de 0,5.

Si la Charente-Maritime possède le taux de chômage le plus important des départements de la région Poitou-Charentes, cette dégradation sur 2014 se situe toutefois dans la moyenne régionale.

Avec une progression de 7,3 % en 2014, le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B ou C s'est renforcé en 2014 par rapport à l'année précédente (+ 6,1 %). Cette année, la progression du département est équivalente à celle observée dans la région (+7,4 %). Le chômage des seniors s'est accru de 10,3 %. La Charente-Maritime reste le département où la part des demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus est la plus importante (24,3 %). La situation des jeunes de moins de 25 ans s'est aussi dégradée (+5,3 %). En Charente-Maritime comme en Charente, la part des jeunes reste cependant la plus faible, soit 16,5 %. En ne considérant que les demandeurs d'emploi ayant eu une activité réduite (catégorie A), la hausse atteint 6,0 % (+5,9 % en 2013), évolution légèrement moins appuyée qu'au niveau régional (+6,9 %).

La création d'entreprises en Charente-Maritime diverge de la tendance des autres départements de la région. Les créations se sont développées (+1,0 %). Elles ont été portées par le régime de l'auto-entreprise (+3,5 %), la création d'entreprises classiques ayant stagné (sociétés : -0,1 %) ou reculé (entreprises individuelles : -5,4 %). Les défaillances d'entreprises ont considérablement augmenté (+12,2 %) alors qu'elles ont progressé de +2,8 % en Poitou-Charentes.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION DU rSa

- Le rSa garantit un niveau minimum de ressources variable en fonction de la composition et des revenus du foyer.

Dès lors que le foyer ne dispose pas de revenus d'activité ou que ces derniers sont inférieurs au montant forfaitaire qui varie selon la composition de la famille, il est éligible au rSa.

MONTANT DU RSA AU 1er AVRIL 2016

Nombre de personnes présentes au foyer	Montant Maximum du rSa	Part de majoration	Montant du rSa déduction forfait logement (*)	rSa majoré	Montant du rSa déduction forfait logement (*)
PERSONNE SEULE					
personne seule	524,68 €		461,72 €	673,75 €	610,59 €
avec 1 enfant	787,02 €	262,34 €	661,10 €	898,33 €	772,41 €
avec 2 enfants	944,42 €	157,39 €	788,59 €	1 122,93 €	967,10 €
avec 3 enfants	1 154,30 €	209,87 €	998,47 €	1 347,51 €	1 191,68 €
avec 4 enfants	1 364,17 €	209,87 €	1 208,34 €	1 572,09 €	1 416,26 €
avec 5 enfants	1 574,05 €	209,87 €	1 418,22 €	1 796,68 €	1 640,85 €
	par enfant en plus + 209,87 €			par enfant en plus + 224,58 €	
COUPLE					
couple	787,02 €		661,10 €		
avec 1 enfant	944,42 €	157,39 €	788,59 €		
avec 2 enfants	1 101,82 €	157,39 €	945,99 €		
avec 3 enfants	1 260,65 €	209,87 €	1 104,82 €		
avec 4 enfants	1 521,59 €	209,87 €	1 365,76 €		
avec 5 enfants	1 731,46 €	209,87 €	1 575,63 €		
	par enfant en plus + 209,87 €				

(*) abattement forfait logement - article R262-9 du CASF

pour une personne seule : 62,96 €
 pour 2 personnes : 125,92 €
 pour 3 personnes ou plus : 155,83 €

Décret n° 2016-538 du 27/04/2016

- Outre le versant financier, le dispositif rSa prévoit un accompagnement dans ou vers l'emploi afin de favoriser l'accès à un emploi pérenne par un soutien social et professionnel de qualité.

En effet, lorsque le foyer perçoit du rSa, quel qu'en soit le montant, l'allocataire dont les revenus d'activité sont inférieurs en moyenne mensuelle à 500,00 € doit être accompagné pour favoriser son insertion. Le bénéficiaire est soumis à des droits et devoirs.

Pour mettre en œuvre l'accompagnement du bénéficiaire, le Président du Département doit procéder à son orientation :

- soit vers Pôle Emploi, s'il est proche de l'emploi, cet accompagnement étant formalisé par un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE),
- soit vers le Département, s'il existe des freins à son employabilité, ce suivi donnant lieu à l'établissement d'un Contrat d'Engagements Réciproques (CER).

Le CER énumère l'ensemble des moyens à mobiliser pour le parcours d'insertion de la personne, en recourant notamment aux actions d'insertion sociale et professionnelle prévues dans le Programme Départemental d'Insertion.

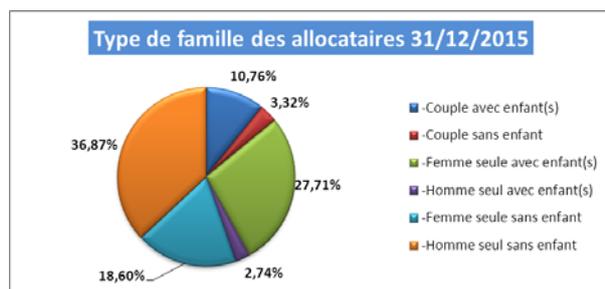
- Le complément de revenu d'activité éventuel s'appelle la prime d'activité, il dépend de la compétence et du financement de l'Etat.

La Prime d'activité est entrée en vigueur le 1er janvier 2016, pour un premier paiement en février 2016. Elle remplace la prime pour l'emploi (PPE) et la partie "activité" du Revenu de solidarité active (RSA).

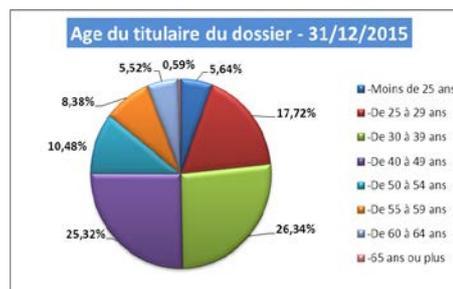
Les potentiels bénéficiaires de la prime d'activité peuvent en formuler la demande auprès des Caisses d'allocations familiales (Caf) ou des Caisses de la mutualité sociale agricole (MSA). Les actuels bénéficiaires du rSa qui travaillent percevront automatiquement la prime d'activité sans aucune démarche à effectuer. Aucune demande de papiers ou de pièces justificatives n'est exigée. Toutes les démarches se font sur internet, 24h/24 et 7j/7, sur www.caf.fr ou www.msa.fr. Les personnes ne disposant pas d'un accès internet peuvent se rendre aux centres des Caf et des MSA où ils trouveront des espaces dédiés.

La prime d'activité est un complément de revenu mensuel pour les travailleurs d'au moins 18 ans, gagnant moins de 1 500 euros par mois (pour un célibataire). Les étudiants et les apprentis peuvent également y avoir droit s'ils justifient, dans le trimestre concerné, de revenus d'activité suffisants (salaire mensuel au moins égal à 893,25 euros). Les étrangers non communautaires doivent être titulaires d'une carte de résident ou d'un titre de séjour les autorisant à travailler depuis au moins cinq ans. La prime d'activité n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu. La création de cette nouvelle prestation est inscrite dans la loi relative au dialogue social et à l'emploi.

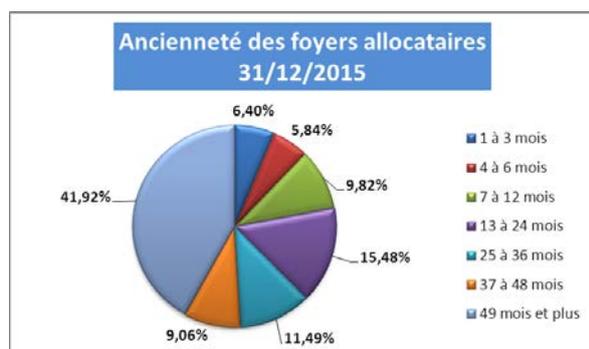
PROFIL DES BENEFICIAIRES DU rSa ACCOMPAGNES PAR LE DEPARTEMENT



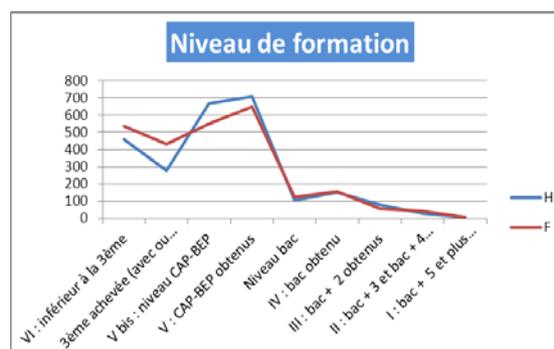
Source CAF17



Source CAF 17



Source CAF17



Source DEET (grilles d'évaluation des actions du PDI)

Au 31 décembre 2015, la Charente-Maritime comptait **23 682** allocataires (13 943 rSa socle, 3073 rSa socle + activité, 6 666 rSa activité et 112 rSa Jeunes).

71,85 % de la population rSa charentaise-maritime relevait de la compétence du Département ; les seuls bénéficiaires du rSa socle représentent 58,87 % de la population rSa totale.

CAF + MSA							
Territoire	Nb bénéficiaires rSa au 31/12/2015	Nb bénéficiaires rSa socle seulement	Nb bénéficiaires rSa activité seulement	Nb bénéficiaires rSa socle + activité	Nb bénéficiaires rSa sans majoration	Nb bénéficiaires rSa avec majoration	Nb bénéficiaires rSa jeunes
DT La Rochelle-Ré	6 927	4 258	1 760	909	6 165	735	27
DT du Pays d'Aunis	1 917	997	677	243	1 673	232	12
DT de Rochefort	3 055	1 904	815	336	2 688	356	11
DT de Royan	4 209	2 411	1 260	538	3 814	372	23
DT de Saintes	3 013	1 795	821	397	2 656	340	17
DT de Jonzac	2 328	1 265	715	348	2 035	284	9
DT de Saint-Jean-d'Angély	2 136	1 238	600	298	1 913	238	11
Adresse inconnue en Charente-Maritime	97	75	18	4	82	13	2
CHARENTE-MARITIME	23 682	13 943	6 666	3 073	21 026	2 570	112

Source CAF et MSA 17

PARCOURS DES BENEFICIAIRES DU rSa

Le parcours des bénéficiaires du rSa en Charente-Maritime s'organise en différentes étapes.

➤ Etape 1 - Instruction des demandes de rSa

Les organismes partenaires habilités en plus des services du Département à effectuer l'instruction des dossiers de demande de rSa en Charente-Maritime sont la CAF de la Charente-Maritime, la MSA des Charentes, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS sur délibération) et la Maison des Services Publics de Montguyon. L'instruction s'appuie sur un outil partagé d'extranet rSa mis à disposition des partenaires instructeurs par la CAF. Ces derniers fournissent à titre gratuit aux demandeurs les services suivants : réception et enregistrement de la demande, attribution d'un numéro de demande rSa, information sur les « droits et devoirs », recueil et vérification des données nécessaires à la détermination des droits, information sur les droits connexes, en particulier le droit à la protection complémentaire en matière de santé.

A l'issue de l'instruction des demandes de rSa, la CAF et la MSA transmettent au Département, par voie dématérialisée, les données concernant les bénéficiaires tenus aux obligations d'accompagnement définies à l'article L.262-28 du CASF.

➤ Etape 2 - Orientation

Conformément à la loi, le Département a mis en place un dispositif d'orientation des bénéficiaires. L'entretien d'orientation s'effectue en DT ou sur les lieux de permanence. Il prend la forme d'un entretien bilan-diagnostic d'environ 45 minutes entre le bénéficiaire et un Référent d'Insertion Socio Professionnelle (RISP), chargé d'établir un diagnostic social et professionnel, qui porte sur :

- une information sur les droits et les devoirs des bénéficiaires,
- un état des lieux de la situation sociale et professionnelle de la personne,
- un repérage des difficultés et des freins à l'emploi en matière de santé physique et psychologique, logement, budget,
- une information adaptée sur les dispositifs d'aide.

A l'issue de l'entretien, le RISP propose :

- soit une orientation professionnelle vers Pôle Emploi si la personne est autonome dans sa recherche d'emploi : un conseiller Pôle emploi sera son interlocuteur et mobilisera l'offre de service de Pôle emploi et du droit commun (prestations de recherche d'emploi, de création d'entreprise, d'aide à la définition de projet, de formation, contrats aidés, contrats à durée déterminée d'insertion-CDDI),
- soit une orientation sociale ou socioprofessionnelle vers le Département si la personne présente des freins à son « employabilité » : un Référent unique sera désigné.

L'orientation de certains allocataires peut être réalisée sur dossier, notamment les personnes déjà connues et suivies par le service social départemental et les personnes suivies par Pôle Emploi avec un PPAE à jour.

Par ailleurs, les personnes de plus de 60 ans et celles qui bénéficient d'une dispense¹ de recherche d'emploi accordée avant le 01/01/2012 ne font pas l'objet d'une orientation.

¹ Au 1^{er} janvier 2012 la dispense de recherche d'emploi est supprimée pour les nouveaux entrants mais conservée pour les personnes présentes antérieurement dans le dispositif rSa.

Nombre d'Orientations 2015									
DT du bénéficiaire au moment de l'orientation	Non Orientation (+60 ans)	%	Orientation vers Pôle emploi - accompagnement professionnel	%	Orientation vers Département - accompagnement social	%	Orientation vers Département - accompagnement socioprofessionnel	%	Somme
LA ROCHELLE - RE	49	0,67%	868	11,91%	64	0,88%	678	9,30%	1659
PAYS D'AUNIS	18	0,25%	162	2,22%	75	1,03%	119	1,63%	374
PAYS ROCHFORTAIS	34	0,47%	437	5,99%	305	4,18%	455	6,24%	1231
ROYAN-MARENNES-OLERON	35	0,48%	477	6,54%	228	3,13%	443	6,08%	1183
SAINTONGE ROMANE	19	0,26%	480	6,58%	239	3,28%	395	5,42%	1133
HAUTE SAINTONGE	23	0,32%	380	5,21%	212	2,91%	519	7,12%	1134
VALS DE SAINTONGE	14	0,19%	223	3,06%	101	1,39%	238	3,26%	576
somme des orientations	192	2,63%	3027	41,52%	1224	16,79%	2847	39,05%	7290

Source CD 17 - IODAS

➤ Etape 3 – Accompagnement par un Référent Unique (RU)

Le principe porté par la loi du 1^{er} décembre 2008, à travers la notion de référent unique (RU), est de désigner un interlocuteur unique prenant ainsi en compte la globalité des problématiques rencontrées par le bénéficiaire afin de garantir une continuité du parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Ce professionnel est désigné en fonction du type d'orientation :

- professionnelle : agent Pôle emploi
- socioprofessionnelle : RISP
- sociale : travailleur social (service social départemental ou CCAS/CIAS)

Le RU a pour mission de définir et de mettre en œuvre avec la personne un accompagnement adapté à son parcours d'insertion et à son retour à l'emploi. Il coordonne le parcours d'insertion et peut mobiliser à cet effet les actions du PDI et/ou du droit commun.

La signature du Contrat d'Engagements Réciproques (CER), librement débattu, est proposée dans un délai de deux mois suivant l'orientation du bénéficiaire.

Bénéficiaires soumis à droits et devoirs ayant un contrat CER à la date du 31/12/2015								
	LA ROCHELLE - RE	PAYS D'AUNIS	PAYS ROCHFORTAIS	ROYAN MARENNE OLERON	SAINTONGE ROMANE	HAUTE SAINTONGE	VALS DE SAINTONGE	Somme
CER (RU acc social)	64	132	155	390	195	164	106	1 206
CER (RU acc socio-Professionnel)	321	114	120	218	186	229	153	1 341
CER (RU prestataire)	49	14	54	49	26	24	17	233
Somme	434	260	329	657	407	417	276	2 780

Source CD 17 - IODAS

Etape 4 - Instances et procédures issues de la réglementation

➤ Les Equipes Pluridisciplinaires (EP)

Les EP sont consultées préalablement aux décisions :

- de réorientation vers les organismes d'insertion sociale et professionnelle,
- de réduction ou de suspension du versement de l'allocation de rSa envisagées au titre de l'article L262-37 du CASF,
- d'amendes administratives consécutives à une fausse déclaration, une omission délibérée de déclaration ou de travail dissimulé ayant abouti au versement indu du rSa au titre de l'article L262-52 du CASF.

Les EP sont composées de représentants du Département, de Pôle Emploi, des Maisons de l'Emploi ou à défaut des organismes gestionnaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ainsi que de représentants des bénéficiaires du rSa. Peuvent assister aux séances de l'EP, sur invitation, toute personne susceptible d'apporter son concours à celle-ci pour l'exercice de ses missions et en particulier les RISP.

Enfin, en application de la loi, le bénéficiaire peut faire appel de la décision de l'EP en présentant un recours administratif motivé au Président du Département dans un délai de deux mois. Il peut ensuite faire appel de la décision en présentant un recours contentieux auprès du tribunal administratif.

Récapitulatif en nombre des recours sur décision des EP par DT en 2015

DELEGATIONS TERRITORIALES	NOMBRE de BENEFICAIRES RSA SOCLE et SOCLE + ACTIVITE au 31/12/2015	NOMBRE DE DOSSIERS PRESENTES EN EP	NOMBRE DE DOSSIERS SANCTIONNES	RATIO EN %	NOMBRE DE RECOURS ADMINSTRATIFS	RATIO EN %
LA ROCHELLE RE	5124	194	167	86%	37	22%
AUNIS	1203	103	75	72%	16	21%
RMO	2199	154	118	76%	18	15%
ROCHEFORT	2833	99	66	66%	8	12%
HAUTE SAINTONGE	2108	153	83	54%	26	31%
VALS DE SAINTONGE	1410	135	23	17%	3	13%
SAINTONGE ROMANE	1412	154	97	63%	8	8%
TOTAL	16289	992	629	71%	116	18%

Source DT

On constate que les décisions notifiées par les EP ont pour effet de re-mobiliser les allocataires qui reprennent des démarches actives d'insertion.

➤ **Le contrôle des bénéficiaires**

Dans le cadre du juste versement de la prestation, les organismes payeurs, en lien avec le Département, contrôlent les dossiers des bénéficiaires du rSa.

Les contrôles exercés par les organismes payeurs sont rendus obligatoires par la loi. Ils étaient déclenchés dans le cadre d'un plan annuel de contrôle défini par convention. Depuis 2014, les contrôles sont exercés comme suit :

- CAF : en fonction des critères du Datamining* (analyse des risques), ce qui permet la détection de fraude au rSa, dont l'information est transmise au Département,
- MSA : en fonction des incohérences constatées sur les dossiers et des contrôles inopinés,
- sur signalement émanant de services publics (CPAM, URSSAF etc...),
- sur demande du Département.

* Datamining : méthodologie d'exploration des bases de données permettant l'extraction d'informations pertinentes.

Les contrôles peuvent prendre deux formes :

➤ Un contrôle sur pièces (dans le respect des règles édictées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) :

- échanges automatisés et systématiques d'informations et de fichiers avec la Direction Générale des Finances Publiques, Pôle Emploi, l'Agence de Services et de Paiement,...
- demande de pièces justificatives et de renseignements auprès de l'allocataire ou des services autorisés à les communiquer (URSSAF, CPAM,...).

Pour ce type de contrôle, l'un des outils utilisé est le Registre National Commun de la Protection Sociale (RNCPS) qui répertorie les prestations qui sont servies à chaque bénéficiaire (rentes, pensions, indemnités chômage ...). Cet outil, dont le Département dispose, sert aux organismes payeurs oeuvrant pour le rSa, CAF et MSA, qui l'utilisent dans le cadre de leur campagne de contrôle annuelle.

➤ Un contrôle sur place (par les organismes payeurs) :

- visite d'un agent de contrôle assermenté au domicile de l'allocataire ou auprès des divers services autorisés à communiquer des informations. Lorsqu'il effectue un contrôle à domicile, le contrôleur prend en compte la situation dans sa globalité et informe l'allocataire de ses droits et ses obligations. Les investigations sont limitées à ce qui est strictement nécessaire pour la gestion des droits à une allocation,
- le contrôleur fait connaître à l'allocataire les informations dont il dispose ainsi que les constats qu'il est éventuellement en mesure d'établir pour que ce dernier fasse valoir ses observations.

D'après les bilans des contrôles réalisés par les organismes payeurs, les contrôles les plus fréquents portent sur des salaires et des pensions de reversion non déclarés, des ressources incompatibles avec une situation de précarité, des situations de célibat non avérées...

Ces contrôles se répartissent comme suit en 2015 :

- sur place : 651 contrôles
- par échanges de flux dématérialisés : 125 140 contrôles
- sur appels de pièces : 10 489 contrôles

Ainsi, 97 % des bénéficiaires rSa ont fait l'objet d'un de ces types de contrôles au cours de l'année qui a engendré soit des indus, soit des rappels.

La CAF et la MSA déterminent, au gré des contrôles qu'ils effectuent, des indus dont ils conservent la gestion lorsqu'ils sont en capacité d'effectuer le recouvrement ou qu'ils transfèrent au Département lorsqu'il leur est impossible de recouvrer.

➤ Les conséquences possibles liées au contrôle

Une commission des fraudes se réunit régulièrement afin d'examiner les situations litigieuses pouvant aboutir à un avertissement, une amende administrative ou un dépôt de plainte. Le Département a aussi demandé à intégrer le Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF) mis en place par l'Etat et y participe.

➤ Le contentieux lié au rSa

Les procédures de recours concernent des questions législatives, réglementaires et financières, elles sont graduelles.

En 2015 :

- 133 trop-perçus ont fait l'objet d'une demande de remise gracieuse pour un montant de 402 048,06 € (dont 79 dossiers pour des indus supérieurs à 2 000,00 € représentant 259 270,43 €).

Le Département a octroyé 150 641,85 € (dont 75 347,49 € pour des indus supérieurs à 2000 €) de remises partielles ou totales de dette (représentant près de 37 % des créances).

- 195 recours administratifs ont été instruits (soit 60 % de plus qu'en 2014) dont :

60 % sont des contestations des décisions des EP,

12 % concernent des ouvertures de droits ou des sorties du dispositif,

11 % portent sur les refus d'aides financières,

17 % relèvent de situation diverses.

- les contentieux concernent :

✓ 62 dossiers examinés par la commission des fraudes. Ils ont donné lieu à 30 dépôts de plainte, 6 avertissements, 26 pénalités,

✓ 69 recours contentieux ont été adressés par le Tribunal administratif de Poitiers soit une augmentation de 500 % par rapport à l'année précédente.

Le montant total des indus transférés par la CAF au Département, conformément à la législation, au titre du revenu minimum d'insertion et du rSa (forfaitaire ou majoré) s'est élevé pour l'année 2015 à 582 322,64 € (343 titres de recettes). Le montant moyen d'un indu transféré est de l'ordre de 1 700,00 €, soit une augmentation de 25% par rapport à 2014.

1ère PARTIE

Evaluation du Programme Départemental d'Insertion 2014 - 2016

Dans le cadre du PDI 2014-2016, le Département s'était fixé plusieurs objectifs :

- recentrer ses interventions afin de favoriser le retour à l'emploi du plus grand nombre de bénéficiaires,
- proposer des réponses complémentaires à l'offre de service de ses partenaires institutionnels œuvrant dans le champ de l'insertion,
- renforcer l'articulation de sa politique d'insertion avec les partenaires institutionnels, les prestataires et les autres schémas départementaux (gens du voyage, habitat et logement, personnes handicapées, ...).

Le PDI 2014-2016 se structurait autour de trois axes stratégiques et se déclinait en objectifs opérationnels et en fiches actions :

- Axe 1 : améliorer le pilotage du dispositif rSa,
- Axe 2 : renforcer l'accompagnement des bénéficiaires soumis à droits et devoirs,
- Axe 3 : favoriser la continuité des parcours vers et dans l'emploi.

L'évaluation porte sur l'ensemble du dispositif rSa tel qu'il est mis en œuvre en Charente-Maritime et sur les actions d'insertion menées dans le cadre du PDI 2014-2016. Elle s'organise comme suit :

- le rappel des enjeux et des résultats attendus pour chaque orientation,
- l'état des actions programmées et mises en œuvre,
- le constat d'avancée des travaux,
- les perspectives à prendre en compte dans le PDI 2017-2019.

Les moyens financiers et humains dédiés au PDI 2014- 2016

Le budget d'insertion s'articule autour des 3 axes suivants :

- les allocations versées aux bénéficiaires du rSa (BrSa),
- les contrats aidés,
- le Programme Départemental d'Insertion.

DETAIL DU BUDGET rSa (en euros)	Crédits réalisés 2014	Crédits réalisés 2015	Prévisions 2016 (budget prévisionnel)	TOTAL
Allocations	85 925 095	89 652 999	90 240 000	265 818 094
Contrats aidés	5 999 873	6 294 473	6 355 000	18 649 346
PDI	7 317 304	7 302 703	7 140 000	21 760 007
TOTAL	99 242 272	103 250 175	103 735 000	306 227 447

* la baisse des crédits PDI prévue en 2016 correspond à l'arrêt de l'externalisation des conseillers en insertion professionnelle (soit : 514 240 euros en 2015).

DETAILS DU BUDGET PDI (en euros, par thématiques)	2014 (réalisé)	2015 (réalisé)	2016 (budget prévisonnel)	TOTAL
Lever les freins à l'insertion professionnelle	1 429 247	1 280 593	1 483 752	4 566 070
Se mobiliser vers l'emploi	1 316 493	1 290 170	1 290 170	3 940 258
Accompagner les porteurs de projets de création d'entreprise et les chefs d'entreprise en difficulté	239 633	222 052	442 951	1 313 219
Accompagner les BrSa vers et dans l'emploi	4 005 184	4 137 781	3 495 099*	11 781 582
Aides financières	284 184	368 098	410 000	1 030 000
Divers	92 563	4 009	18 028	50 508
TOTAL	7 317 304	7 302 703	7 140 000*	22 81 638

*baisse liée à l'intégration des Conseillers en Insertion Professionnelle au sein du Département

Les missions concernant le dispositif rSa, de l'orientation des bénéficiaires à la mise en œuvre du PDI, sont assurées par 59 agents de la collectivité (hors travailleurs sociaux de secteur).

Depuis 2010, dans le prolongement de la substitution du rSa au RMI, le Département a souhaité que les politiques d'insertion soient en lien avec le monde économique. C'est pourquoi le service « emploi / rSa » est un service de la Direction de l'Emploi, de l'Economie et du Tourisme.

Cette équipe est constituée de 10 agents assurant le pilotage du dispositif ainsi que la coordination de sa mise en œuvre sur l'ensemble du département.

Il convient d'ajouter à cette équipe les agents de la cellule comptable (soit 3 agents), qui sont notamment chargés des paiements des allocations, des aides à l'employeur liées aux contrats aidés, des prestataires du PDI et des aides financières.

En complément, s'ajoute la gestion de la subvention globale du FSE par un agent du Département, chargé du suivi des crédits européens mobilisés au titre de l'insertion.

Dans chaque délégation, des équipes spécialisées assurent le suivi de la mise en œuvre du dispositif rSa et du PDI. Ces équipes sont composées d'instructeurs, de rédacteurs et de RISP soit près de 45 agents.

Les travailleurs sociaux (assistants sociaux du service social départemental et de certains CCAS) complètent les équipes et accompagnent les bénéficiaires du rSa.

1 – AXE STRATEGIQUE 1 – AMELIORER LE PILOTAGE DU DISPOSITIF rSa

1.1 Organiser les instances de pilotage du dispositif rSa

Enjeux :

- Améliorer les modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation du dispositif rSa et des actions d'insertion mises en œuvre.

Résultats attendus :

- Suivi et évaluation des orientations stratégiques du PDI,
- Harmonisation des actions et des pratiques sur l'ensemble du département,
- Amélioration du suivi des bénéficiaires orientés vers Pôle Emploi et mise en place d'une évaluation partagée des parcours d'insertion,
- Meilleure visibilité du dispositif par les élus, les professionnels et les bénéficiaires.

Fiches actions	Réalisations 2014-2016
Organisation d'un comité de pilotage rSa trimestriel	- Constitution d'un Comité de Pilotage composé de l'ensemble des Présidents et Vice-Présidents d'équipe pluridisciplinaires, chargé notamment d'assurer la programmation annuelle des actions d'insertion. Réunion annuelle, voire bi-annuelle selon l'actualité.
Organisation d'un comité technique bimestriel	- Création d'un comité technique réunissant les Délégués territoriaux adjoints tous les 2 mois et le service emploi-rSa. - Mise en œuvre d'un groupe projet rSa piloté par le service emploi rSa composé de représentants de toutes les délégations territoriales, tous corps de métiers confondus, afin d'assurer l'accompagnement et le suivi technique des évolutions du dispositif dans les Délégations territoriales.
Organisation d'un comité technique partenarial avec Pôle emploi (PE)	- Abandon de la création d'un comité technique, préférence a été donnée à des réunions ponctuelles organisées selon l'actualité. - Développement du partenariat avec Pôle Emploi notamment par la présence de Pe aux réunions partenariales organisées dans les DT.
Reconduction des conventions conclues avec les partenaires institutionnels	- Reconduction des conventions de gestion avec les organismes payeurs. - Renouvellement de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) avec l'Etat. - Renouvellement de la convention de gestion de l'aide aux employeurs de salariés en contrats aidés avec l'Agence de Services et de Paiements (ASP). - Signature des protocoles d'accord des PLIE (CDA La Rochelle et CARO). - Elaboration et mise en oeuvre du Pacte Territorial pour l'Insertion. - Elaboration du prochain PTI 2017-2019.

Constats 2014-2016

- Un comité de pilotage des clauses sociales a été mis en œuvre afin d'apporter un éclairage sur la contribution du Département à l'insertion des publics en difficultés, notamment les bénéficiaires du rSa.
- Il apparaît nécessaire de veiller à l'articulation des instances et d'en préciser la composition.
- La réorganisation des services des Délégations territoriales (DT) en cours dans le cadre du projet de Service d'Action Sociale Départemental (SDAS) doit être prise en compte dans la politique départementale d'insertion.
- Les instances proposées au niveau national par Pôle Emploi sont appliquées selon les pratiques locales, ce qui entraîne des disparités et commande de travailler sur une harmonisation afin d'optimiser le partenariat et l'équité de traitement des bénéficiaires du rSa.

Perspectives 2017-2019

- Il convient de poursuivre le COPIL rSa, le COPIL des clauses sociales, le groupe projet rSa, les réunions délégués territoriaux adjoints.
- Il s'agit d'améliorer la gestion des dossiers des bénéficiaires du rSa, en organisant l'articulation entre services et avec les différents schémas départementaux.

- Il est nécessaire de continuer à développer les partenariats, notamment avec Pôle emploi en mettant en place un comité technique départemental (information sur l'offre de service, le calendrier des prestations, le rôle de chacun dans la gestion du dispositif, les outils utilisés...). Devront en découler des temps d'échange organisés localement.
- Des réunions de concertation devront être mises en place avec les partenaires institutionnels signataires du Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI), dont la durée de programmation couvrira celle du PDI
- Les partenariats institutionnels continueront, en parallèle de l'animation du PTI, d'être formalisés dans des conventions tenant compte des évolutions du dispositif.

1.2 Améliorer les outils de recueil des données et d'évaluation du dispositif

Enjeux :

- Développer une offre d'insertion en adéquation avec les besoins des bénéficiaires,
- Evaluer l'impact de l'offre d'insertion sur le parcours des bénéficiaires, notamment sur l'objectif de retour à l'emploi.

Résultats attendus :

- Amélioration de la fiabilité de la saisie des données dans IODAS et des données statistiques,
- Simplification des outils et des procédures d'évaluation,
- Meilleure visibilité du dispositif par les élus, les professionnels et les bénéficiaires.

Fiches actions	Réalisations 2014-2016
Organisation de réunions de travail avec les prestataires par type d'actions d'insertion	- Organisation de deux réunions annuelles. - Participation aux dialogues de gestion. - Mise en œuvre de la réforme de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). - Mise en œuvre de groupes de travail thématiques (en moyenne 3/an) et consolidation de la démarche d'évaluation. - Partenariat renforcé avec l'Etat concernant l'IAE : indicateurs d'évaluation, harmonisation des modalités d'évaluation des actions et simplification des dossiers de demande de subvention afin de limiter les charges administratives des structures.
Utilisation de l'application « IODAS WEB » (DSI)	- Déploiement d'IODAS WEB, logiciel de gestion du dispositif rSa, en juin 2014 et formation de l'ensemble des agents. - Amélioration des requêtes en lien avec la Direction des Systèmes d'Information (DSI) et le groupe projet rSa.
Construction d'outils d'analyse statistique	- Suivi statistique des BrSa élaboré par extractions à partir des logiciels IODAS WEB, ELISA et manuellement. Amélioration de l'outil d'information du Département sur les BrSa « IODAS WEB » (saisie, extraction, tableaux de bord).

Constats 2014-2016

- L'organisation de réunions de travail régulières avec les prestataires et les partenaires permet de mieux adapter l'offre au besoin (groupes de travail thématiques par type d'action, réunions partenariales menées en DT, dialogues de gestion ou réunions de bilans annuels).
- Les outils de recueil de données liés à la démarche d'évaluation tels que le compte-rendu individuels d'évolution (CRIE) et les grilles d'évaluation des actions servent de support mais nécessitent une adaptation facilitant la mise en œuvre opérationnelle.
- Le recueil des données et l'évaluation du dispositif via le logiciel IODAS se structure et progresse sous l'impulsion des informations transmises par les agents utilisateurs. Il est à noter que la pertinence du contenu IODAS et la saisie des informations conditionnent la fiabilité des statistiques obtenues.
- Un « guide du rSa : règlement et procédures » a été créé. Il détaille la réglementation du rSa (conditions d'attribution, modalités d'appréciation, formule de calcul, barème, statuts particuliers) et décrit le parcours d'insertion des bénéficiaires. Il a un objectif purement opérationnel, ce qui explique qu'il soit devenu l'outil de référence quotidien des équipes rSa. Son contenu (législatif, contenu des actions...) a donné lieu à des adaptations locales des DT concernant les partenaires et prestataires du PDI et nécessite des amendements réguliers que son format actuel ne permet pas.

Perspectives 2017-2019

- Le partenariat avec les prestataires et partenaires institutionnels doit être maintenu et développé.
- Il s'agit d'améliorer encore les outils de recueil et d'analyse des données au vu des informations fournies par les utilisateurs afin d'augmenter la fiabilité des statistiques permettant d'évaluer le dispositif rSa.
- Il est nécessaire de mettre à jour le « Guide du rSa : règlement et procédures », rebaptisé « Guide opérationnel rSa ».
- Il convient de relancer les groupes de travail thématiques qui permettent notamment d'aborder la démarche d'évaluation à travers l'élaboration d'indicateurs communs de bilan qualitatif et la restitution des données compilées à partir des grilles.

1.3 Mettre en place une procédure de décision centralisée pour les aides financières

Enjeux :

- Harmoniser les critères d'attribution et les barèmes de financement des aides financières.

Résultats attendus :

- Equité de traitement des bénéficiaires quant à l'attribution des aides financières,
- Prise de décision des aides financières par un élu.

Fiches actions	Réalisations 2014-2016
Elaboration et adoption d'un règlement des aides financières individuelles	- Règlement approuvé en CP annuellement pour tenir compte des évolutions. - Elaboration des statistiques de suivi des aides financières en améliorant les requêtes sous IODAS. - Amélioration du suivi du remboursement des prêts en lien avec la Paierie (logiciel HELIOS).
Mise en œuvre du nouveau circuit d'instruction et de décision	- Mise en œuvre d'une procédure de décision centralisée pour les aides financières au 01/2014. - Adaptation de la procédure en associant les DT. - Décision d'attribution des aides par un élu après instruction centralisée.

Les aides financières octroyées aux bénéficiaires du rSa visent à les accompagner dans leurs démarches de retour à l'emploi. 89 % des aides attribuées sont des aides à la mobilité : achat et entretien de véhicule et permis de conduire.

En 2015, 624 demandes d'aides financières ont été instruites, 474 ont été accordées (soit 76 %). Le nombre de dossiers traités a augmenté de près de 27% par rapport à 2014.

Le montant total des aides attribuées s'élève à 458 144 €, dont 330 916 € sous forme de secours et 127 228 € sous forme de prêt. Le montant des aides accordées a progressé d'environ 47% par rapport à 2014.

Constat 2014-2016

▪ Le règlement des aides financières doit être mis à jour régulièrement compte-tenu des évolutions notamment législatives. En 2015, l'Assemblée départementale a décidé de ne pas compenser la disparition de l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE) portée par l'Etat, toute référence à ce dispositif a donc été supprimée. En outre, l'attribution d'aide financière au permis de conduire est désormais liée à la réalisation d'une action citoyenne permettant une meilleure insertion sociale des bénéficiaires du rSa, ce volet a été revu en conséquence.

Perspectives 2017-2019

- Il est nécessaire de poursuivre l'accompagnement des équipes rSa et de tous les acteurs en lien avec la mise en œuvre des nouvelles modalités du volet permis de conduire/action citoyenne et d'affiner la coordination de l'ensemble des parties prenantes.
- Une réflexion sera menée pour faire évoluer le règlement des aides financières/mobilité et proposer une mise à jour permettant de l'élargir aux personnes en reprise d'emploi, sous condition.

2 – AXE STRATEGIQUE 2 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES SOUMIS A DROITS ET DEVOIRS

2.1 Réorganiser le dispositif d'orientation et renforcer le dispositif d'accompagnement des bénéficiaires

Enjeux :

- Renforcer les modalités de suivi et d'évaluation du parcours d'accompagnement des bénéficiaires,
- Sécuriser et garantir la cohérence des parcours d'insertion sociale et professionnelle,
- Développer les orientations vers le droit commun.

Résultats attendus :

- Harmonisation des pratiques d'orientation et d'accompagnement sur l'ensemble des DT,
- Professionnalisation des assistants sociaux spécialisés rSa dans le champ de l'insertion professionnelle,
- Amélioration qualitative et quantitative de l'orientation des bénéficiaires et de la contractualisation.

Fiches actions	Réalisations 2014-2016
Définition des fonctions des assistants sociaux spécialisés rSa (AS rSa)	- Création de postes de Travailleur Social d'Insertion (TSI) regroupant les AS rSa et CIP et révision du dispositif d'orientation : affirmation du rôle du référent unique d'insertion professionnelle RISP. - Mise en œuvre de la fiche de poste de RISP en lieu et place des TSI.
Définition des fonctions des conseillers en insertion professionnelle (CIP)	- Poursuite de l'accompagnement des équipes rSa des DT dans la mise en œuvre de ces évolutions et définition d'indicateurs de mesure.
Amélioration de la contractualisation avec les BrSa.	- Elaboration d'outils et de procédures de travail à l'appui des évolutions du dispositif d'orientation et d'accompagnement socioprofessionnel (dont le CER) - Accompagnement des équipes rSa des DT dans leur appropriation et la mise en œuvre avec pour objectif la stabilisation des procédures de travail et des outils.

Constat 2014-2016

- Les fiches de poste AS rSa et CIP ont été redéfinies et fusionnées sous le titre « Référent d'Insertion Socio-professionnelle » (RISP). Les RISP assurent les missions d'orientation et ont également la qualité de référent unique pour les bénéficiaires du rSa inscrits dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle. Ce changement de fond dans la définition des missions de chacun demande un temps d'adaptation.
- Les RISP sont régulièrement sollicités par les autres référents uniques et les prestataires du PDI au sujet de questions en lien avec le dispositif rSa (procédures, dispositions nouvelles...) et les dispositifs de droit commun ; ils assurent à ce titre un appui technique.
- Les circuits et procédures de travail ont fait l'objet d'ajustements dans la mise en œuvre de ces évolutions relatives au dispositif d'orientation et d'accompagnement socioprofessionnel (formalisation des supports, accompagnement à la pratique).
- Le CER a été revu pour faire évoluer son renseignement et le suivi de la contractualisation.
- Il convient de noter une baisse notable des orientations en direction des prestataires du PDI, les DT avancent les faits suivants :
 - le public concerné est plus jeune, plus diplômé, donc plus proche de l'emploi, cela expliquerait l'augmentation des orientations vers Pôle emploi,
 - les RISP sont en phase d'appropriation de leur mission,
 - le transfert des flux concernant les dossiers des bénéficiaires via l'interface CAF est irrégulier.

Perspectives 2017-2019

- Une vigilance doit être accordée à la charge de travail des RISP. Ainsi, des indicateurs doivent permettre l'évaluation de ce nouveau métier, tout en gardant pour objectif la stabilisation des procédures de travail et des outils.

- Concernant la réorganisation du dispositif d'orientation, les indicateurs de mesure n'ont pas été mis en œuvre puisqu'un temps d'expérimentation est nécessaire afin de fixer le cadre d'évaluation. Ils constituent l'étape complémentaire à l'évaluation des évolutions du dispositif d'orientation et d'accompagnement. Une réflexion sera engagée avec les équipes rSa en DT.
- L'outil de gestion des données rSa (IODAS) devra être mobilisé et les possibilités de requêtes élargies.
- Il est nécessaire d'améliorer et de mettre à jour les outils d'information du public permettant une inscription dans le dispositif rSa, notamment la documentation concernant les droits et devoirs.
- Un travail sera mené pour améliorer l'intégration des données de la CAF (interface) en termes de délai.

2.2 Assurer la gestion et le suivi des bénéficiaires orientés vers Pôle Emploi

Enjeux :

- Assurer une équité de traitement de tous les bénéficiaires, quelle que soit l'orientation décidée par le Président du Département,
- S'assurer du respect par le bénéficiaire rSa orienté Pôle Emploi de ses obligations et des termes du PPAE.

Résultats attendus :

- Amélioration du suivi des bénéficiaires orientés Pôle emploi,
- Mise en place d'une évaluation partagée des parcours d'insertion.

Fiches actions	Réalisations 2014-2016
Suivi administratif des bénéficiaires orientés vers Pôle Emploi par les CIP.	- Utilisation du logiciel DUDE de Pôle Emploi pour effectuer le suivi des bénéficiaires du rSa lorsqu'ils y sont orientés - Amélioration du suivi administratif des BrSa orientés en permettant l'accès au logiciel DUDE à davantage d'agents du Département. - Amélioration des requêtes concernant ce suivi via IODAS.

Constats 2014-2016

- Le suivi administratif des bénéficiaires orientés vers Pôle Emploi a été initié mais n'a pas abouti, la gestion se révélant particulièrement complexe. L'outil de suivi fourni par Pôle Emploi (LrSa : convention échu en 2015 et non reconduite) n'étant pas exploitable, il n'a pas été possible d'améliorer le suivi administratif des personnes orientées. Pour pallier ce dysfonctionnement, le Département a créé une base de données (rSa web-extraite du logiciel IODAS) permettant de recenser ces orientations mais elle s'est révélée trop lourde à actualiser. Par conséquent, le suivi et la relance des BrSa n'ont pu être réalisés. Désormais, le Département a signé une convention pour une durée illimitée avec Pôle Emploi donnant accès au Dossier Unique du Demandeur d'Emploi (DUDE) aux agents du Département, assortie d'une obligation de formation assurée par Pôle Emploi, seul outil de référence existant.
- En 2016, Pôle Emploi a changé ses pratiques d'accueil du public, impliquant une modification nécessaire pour l'accès des usagers, notamment les BrSa, et pourrait ne plus garantir leur équité de traitement. Des réunions partenariales, il ressort que l'inscription d'un usagers prend une heure à minima. Les usagers vont rarement au bout de cette démarche longue et fastidieuse. Les Référents uniques sont régulièrement sollicités pour pallier cette difficulté, accroissant d'autant leur charge de travail.
- Une réflexion a été initiée afin de faciliter l'inscription des bénéficiaires du rSa à Pôle emploi et de renforcer les contrôles. Un agent a été recruté à cet effet.

Perspectives 2017-2019

▪ La démarche d'orientation, de suivi et de contrôle des bénéficiaires du rSa sera poursuivie, notamment à l'aide des outils pouvant être mobilisés (DUDE-Pôle Emploi et IODAS-Département).

2.3 Harmoniser le fonctionnement des équipes pluridisciplinaires (EP)

Enjeux :

- Assurer une équité de traitement des dossiers par les EP
- Améliorer l'implication des représentants des bénéficiaires rSa.

Résultats attendus :

- Harmonisation des sanctions appliquées sur l'ensemble du département,
- Diminution des recours,
- Meilleure visibilité du dispositif par les élus, les professionnels et les bénéficiaires.

Fiches actions	Réalisations 2014-2016
Définition de modalités de fonctionnement identiques à toutes les EP.	- Renseignement d'un questionnaire par l'ensemble des DT. - Travail d'harmonisation effectué portant sur les études préalables des dossiers, leurs motifs de présentation, notamment les cas de réorientation. - Démarrage d'une réflexion concernant le changement de fonctionnement des EP en distinguant le niveau local et le niveau départemental.
Organisation d'un comité d'usagers avec les représentants des BrSa.	- Réflexion à mener dans le cadre du groupe projet rSa et du partenariat institutionnel.

Constats 2014-2016

- Dès l'entretien d'orientation, tout usager sollicitant l'allocation rSa reçoit un document d'information sur ses droits et devoirs.
- Il est à noter que le nombre de recours traités par le service emploi-rSa est en augmentation compte-tenu de la précarité des situations vécues par les personnes qui n'hésitent plus à faire des réclamations.
- Il a été constaté que les représentants des bénéficiaires ne peuvent intervenir de fait, en tant que représentants de l'ensemble des allocataires du rSa. Leur positionnement personnel est difficile à assumer, faute de formation préalable pour siéger dans cette instance. Par ailleurs, certains bénéficiaires présents ont demandé à ce que leur participation ne soit pas divulguée afin de ne pas être stigmatisés. La prise en compte de ces attentes freine leur représentation et explique qu'à ce jour qu'il n'y ait plus de représentants des brSa en EP.
- La création d'un comité d'usagers pouvant intervenir en EP afin de représenter les usagers n'a pas pu aboutir car le fonctionnement de cette instance ne relève pas du Département. La place des bénéficiaires n'est pas clairement identifiée.

Perspectives 2017-2019

- Afin de permettre l'équité de traitement des bénéficiaires du rSa charentais-maritimes, un travail d'harmonisation complémentaire est à poursuivre, notamment en termes de pratiques de sanction.
- Un travail de concertation doit aussi être mené en lien avec les partenaires institutionnels pour garantir les conditions techniques de la représentation des usagers en EP dans un format adapté.

2.4 Renforcer la procédure de contrôle des bénéficiaires

Enjeux :

- Optimiser la démarche de contrôle individuel des éléments déclarés avec les organismes payeurs,
- Sensibiliser les bénéficiaires au contrôle afin d'être dissuasif quant aux fraudes.

Résultats attendus :

- Amélioration du plan de contrôle existant,
- Augmentation de la récupération d'indus,
- Diminution des situations de fraudes.

Fiches actions	Réalisations 2014-2016
Elaboration d'une démarche de contrôles individuels concertée avec les organismes payeurs	- Présentation de l'outil de contrôle développé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales "DATAMINING", logiciel d'évaluation des risques. - Poursuite de la restitution du bilan annuel par la CAF et la MSA. - Création et mise en oeuvre d'une commission des fraudes CAF-Département. - Maintien du partenariat avec les organismes payeurs. - Création d'un circuit/procédure pour les remises de dette.

Constats 2014-2016

- La démarche de contrôle CAF Datamining mensuelle est efficace, tout comme celle de la MSA. Elle est retranscrite dans un bilan annuel communiqué au Département.
- La tenue d'une commission des fraudes CAF-Département permet une analyse approfondie, au cas par cas, des dossiers repérés ainsi qu'une application plus adaptée et plus équitable des sanctions.

Perspectives 2017-2019

- Il s'agit de poursuivre le partenariat garantissant une gestion optimisée du contentieux en termes de politique de contrôle individuel des usagers menés par la CAF et la MSA, notamment en continuant à participer à la commission des fraudes et au Comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF).
- Le partenariat avec l'Etat sera conforté afin d'accéder aux informations concernant l'évolution de la réglementation, sa mise en œuvre, avec pour objectif d'améliorer la veille juridique et de garantir une application adéquate.
- Par ailleurs, une action prospective sera menée en continu pour identifier des actions innovantes, vérifier leur pertinence et prévoir leur mise en œuvre éventuelle (par exemple, une veille sera menée concernant le logiciel IODAS-fraude expérimenté par le Département de l'Ain).
- Il conviendra de tenir compte des évolutions décidées au niveau national par la CNAF.

3 – AXE STRATEGIQUE 3 : FAVORISER LA CONTINUITE DES PARCOURS VERS ET DANS L'EMPLOI

Les actions d'insertion du PDI 2014-2016 s'inscrivent plus particulièrement dans cet axe stratégique, leur évaluation permettra de dégager des perspectives pour le PDI 2017-2019.

3.1 - Lever les freins à l'insertion professionnelle

Enjeux

- Proposer une offre d'insertion adaptée aux besoins des bénéficiaires du rSa en matière d'insertion sociale, d'insertion par la santé et d'aides à la mobilité,
- Rationaliser les critères de financement des actions d'insertion,
- Articuler les actions du PDI avec le droit commun et les schémas départementaux.

Résultats attendus

- Equité de traitement des bénéficiaires du rSa par une couverture homogène du département en termes d'offre d'insertion,
- Amélioration de la prise en charge des problématiques sociales, liées à la santé et à la mobilité dans le parcours d'insertion des personnes,
- Equité de traitement des prestataires concernant l'octroi des financements,
- Amélioration de la transversalité entre le PDI, le droit commun et les schémas départementaux.

Fiches actions	Réalisations 2014-2016
Proposer une offre d'insertion adaptée aux besoins des brSa en matière d'insertion sociale, de santé et de mobilité	- Création d'un groupe santé lié aux dispositifs santé du PDI. - Développement de groupes de travail thématiques.

Constats 2014-2016

- Un travail a été mené pour développer l'offre d'insertion en adéquation avec les besoins des bénéficiaires à plusieurs niveaux :
 - utilisation d'un tableau de suivi d'activité renseigné par les prestataires et transmis de manière bi-annuelle aux DT et au siège. Il permet de constater les flux et le taux d'occupation des actions,
 - recherche d'une offre d'insertion adaptée aux difficultés du public accompagné impliquant une évaluation des besoins,
- Les financements et les référentiels d'actions des prestataires ont été adaptés en fonction des spécificités locales,
- Il est à noter que la plupart des structures portant ces actions n'ont pas la capacité de répondre à des appels d'offre compte tenu des montants concernés. C'est donc le conventionnement qui a semblé le plus adapté localement pour porter les actions du PDI. Par ailleurs, il est à noter que sur certains territoires il existe un manque de partenaires susceptibles de porter ces actions, c'est pourquoi la Charente-Maritime a choisi une démarche de conventionnement permettant d'élargir son offre d'insertion afin de clarifier le pilotage et l'évaluation. De plus, une implantation de proximité et la connaissance des acteurs locaux offrent une efficacité d'accompagnement plus importante pour les bénéficiaires.

Perspectives 2017-2019

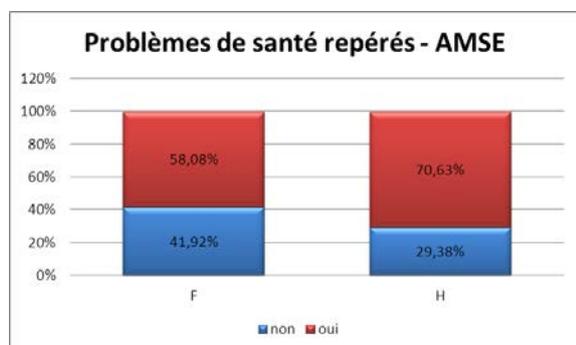
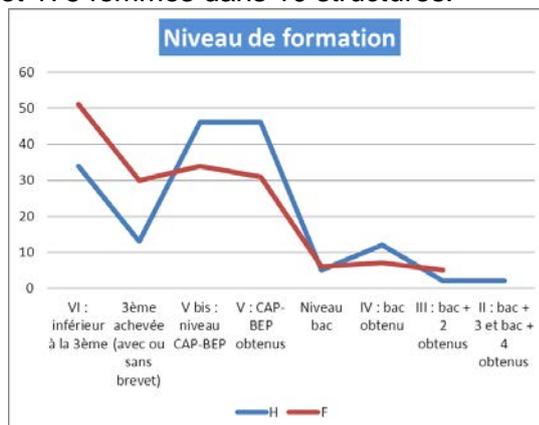
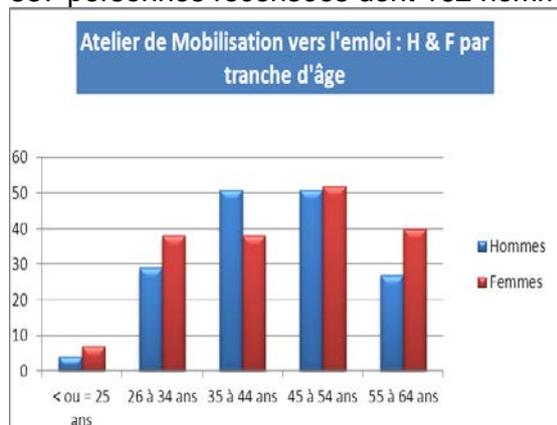
Il s'agit de :

- développer l'évaluation,
- tendre à la définition de modalités de financement équitables pour l'ensemble des prestataires, en tenant compte des spécificités du territoire,
- poursuivre le conventionnement avec les structures et engager une réflexion pour évoluer vers des appels à projet en cofinancement.

Zoom par type d'action

➤ Action « Atelier de Mobilisation vers l'Emploi »

337 personnes recensées dont 162 hommes et 175 femmes dans 10 structures.



Extractions grilles évaluation prestataires-Cd 17-DEET

(perspectives)

- Une réflexion doit être poursuivie en lien avec la DEFAS au titre de la complémentarité des offres en matière d'actions visant à lutter contre l'isolement des personnes et à favoriser leur autonomie sociale (complémentarité des Ateliers avec la « Démarche d'Accompagnement Concertée » dans le cadre du partenariat avec les centres sociaux).
- Il est aussi nécessaire de s'interroger sur la complémentarité des interventions des travailleurs sociaux et des prestataires, dans le cadre de la définition des supports d'activités proposés aux bénéficiaires, en réponse aux besoins évalués.

➤ Action « Acquisition des savoirs de base »

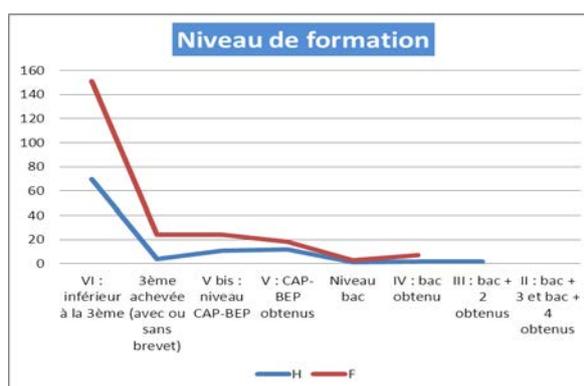
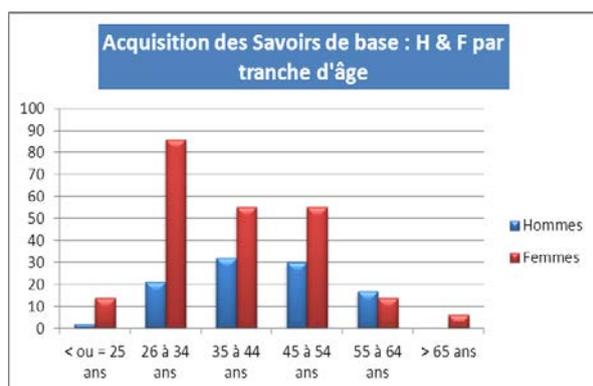
Le profil du public est stable : jeunes femmes seules avec enfants, isolées, en situation d'illettrisme.

Les parcours sont généralement longs et chaotiques en raison du temps nécessaire à la ré-appropriation des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, apprendre à apprendre), avec des interruptions pour raison de santé, mobilité, garde d'enfants, périodes d'emploi, voire découragement.

Pour d'autres publics, il s'agira d'une remise à niveau permettant d'accéder à des formations qualifiantes ou à l'emploi direct.

Avec une baisse régulière des orientations sur cette action, plusieurs réajustements quantitatifs ont été réalisés.

En 2015 : 332 personnes recensées dont 102 hommes et 230 femmes dans 10 structures



Extractions grilles évaluation prestataires-Cd 17-DEET

(constats)

- L'action « acquisition des savoirs de base » du PDI 2014-2016, subsidiaire aux actions de formation du droit commun (APLIS, compétences clé...) permettait aux publics exclus du dispositif (non inscrit à Pôle emploi et/ou sans projet professionnel encore défini) de bénéficier des actions de lutte contre l'illettrisme.

Fin 2015, la Région a mis en place un nouveau marché visant à regrouper les dispositifs existants et à rendre l'accès aux savoirs de base accessible à tous les publics. Ce marché « clefs des savoirs citoyens » offre 4 axes de formation, l'axe 1 « savoirs citoyens » est accessible à tous les publics, les 3 autres (savoirs numériques, langues étrangères et 1ers gestes professionnels) sont réservés aux personnes inscrites à Pôle emploi.

- Des informations qui nous ont été transmises fin 2015, il ressort qu'il ne devrait pas y avoir de difficulté pour les publics à entrer sur l'axe 1 de la formation dès lors que l'organisme de formation fait le nécessaire auprès de la Région pour solliciter une prescription, les parcours d'une durée initiale de 6 mois pourront être renouvelés. Les autres axes (2-savoirs numériques, 3-langues étrangères, 4-premiers gestes professionnels) étant strictement réservés au public inscrit à Pôle emploi et dans une démarche professionnelle, les brSa pourront y accéder via le travail d'accompagnement fait dans le cadre des actions d'insertion socioprofessionnelles existantes. Pour ces 3 axes, la durée de formation est limitée dans le temps.

- Par conséquent, le positionnement du Département concernant l'action « Acquisition des Savoirs de base » (financement d'heures de formation, forfaits «Accueil-Evaluation-Suivi» AES) a été révisé dès le 1^{er} janvier 2016 comme suit :

- abandon du financement des heures de formation, les publics ayant maintenant accès à la formation prise en charge par la Région,
- maintien de l'AES pour les bénéficiaires non couverts par la Région.

- A noter qu'en 2016, 10% des prescriptions sur l'axe 1 de la formation « clefs des savoirs citoyens » émanent du Département.

(perspectives)

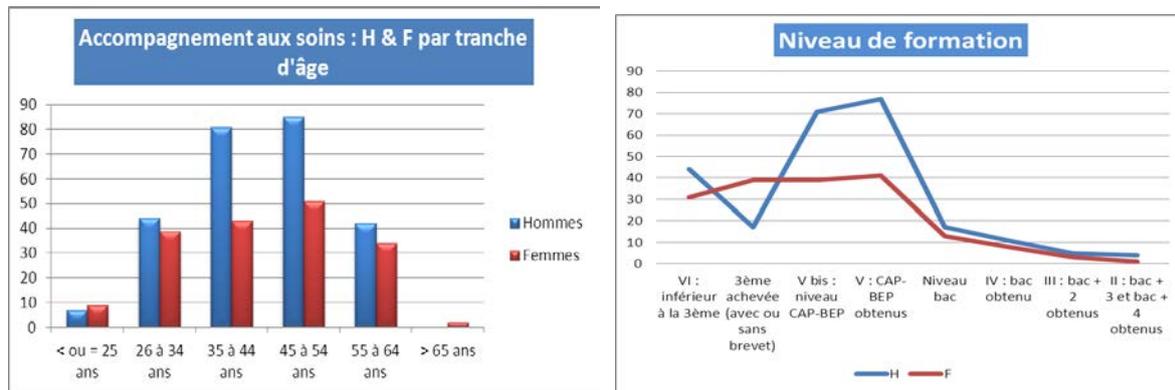
- L'action du PDI « Acquisition des savoirs de base » évolue sous l'appellation action « Accompagnement complémentaire aux savoirs citoyens » qui vise à proposer un accompagnement individualisé et renforcé aux bénéficiaires du rSa les plus fragiles, notamment un suivi administratif renforcé.

- Une vigilance sera accordée aux bénéficiaires en sortie de parcours de formation.

- Une réflexion devra être menée pour proposer, le cas échéant, la prise en charge des heures de formation sur l'axe 1 pour les bénéficiaires du rSa qui ont épuisé leur quota Région et ont besoin de poursuivre leur apprentissage pour être autonome dans la vie quotidienne à minima en lecture, écriture et calcul.

➤ Actions d'insertion par la santé

437 personnes recensées dont 259 hommes et 178 femmes dans 5 structures.



Extractions grilles évaluation prestataires-Cd 17-DEET

(constats)

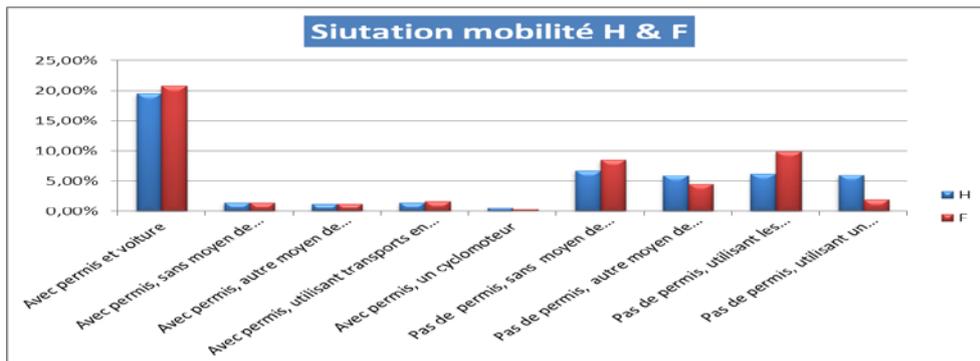
- Les DT constatent l'accueil d'un nombre toujours plus important de bénéficiaires cumulant des problématiques de santé d'ordre physique, psychique et psychologique.
- Il est à noter que le nombre de professionnels salariés par le Département (psychologues rsa) impliqués dans la thématique santé du PDI ne peut plus couvrir l'ensemble des besoins.
- Dans le cadre du PDI 2014-2016, la mise en œuvre de l'action « Accompagnement aux soins » était assurée à la fois par des prestataires locaux (à l'échelle d'une DT) et par un prestataire départemental intervenant sur l'ensemble des DT. Des ajustements ont été apportés aux modalités de l'action pour limiter le ressort géographique à couvrir, trop étendu.
- De plus, bien que le Département s'implique dans le financement d'une partie des études des jeunes médecins en contrepartie de leur implantation locale, la désertification médicale complexifie l'accompagnement aux soins des usagers et freine le retour à l'emploi des bénéficiaires.
- Par ailleurs, la concomitance des freins santé-mobilité n'est pas suffisamment prise en compte. A titre d'exemple, la réalisation de bilans de santé CPAM doit se faire au plus près, dans un département limitrophe (à Niort-79 ou à Angoulême-16), ce qui pose la question de la mobilité des usagers concernés.

(perspectives)

- Il est nécessaire de mettre en œuvre une évaluation de la problématique santé, des outils seront créés permettant une adaptation réactive de l'offre santé du PDI.
- Il s'agit de faire évoluer la réflexion autour de l'offre de santé en poursuivant le travail partenarial engagé avec les partenaires du PDI (CPAM, ARS...).
- Une réflexion sera menée afin de favoriser un maillage santé départemental adapté en termes de psychologues et de médecins libéraux dans le cadre du droit commun et en articulation avec le système de santé existant.
- Un plan de formation des agents du Département en lien avec la santé sera proposé.
- La mise en place d'appels à projets afin de repenser globalement l'offre d'insertion en matière de santé semble une réponse pertinente.

➤ Actions d'aide à la mobilité

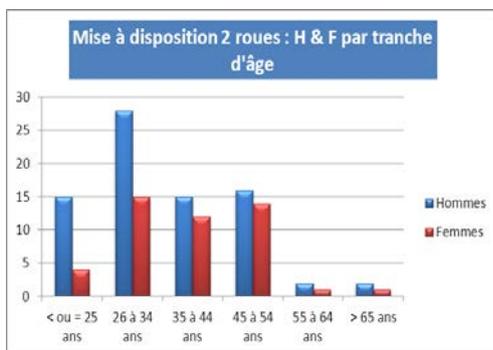
Sur les 5042 personnes recensées, 47 % possèdent le permis de conduire et 40 % ont une voiture. Sur les personnes n'ayant pas le permis (ou plus de permis), 15,25 % n'ont aucun moyen de locomotion, 16 % utilisent les transports en commun (zones urbaines).



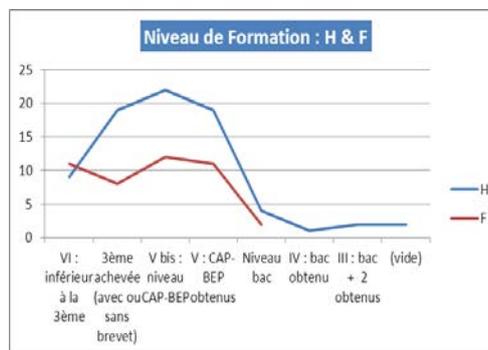
Extractions grilles évaluation prestataires-Cd 17-DEET

✓ Action de mise à disposition de 2 roues

125 personnes recensées dont 78 hommes et 47 femmes dans 8 structures.



Extractions grilles évaluation prestataires-Cd 17-DEET



22 % des personnes utilisant cette action sont titulaires du permis de conduire mais ne possèdent pas de véhicule.

(constats)

La réflexion menée autour de la mutualisation des parcs de véhicules deux roues de l'ensemble des prestataires du département n'a pas abouti, les disparités de coûts et les tarifs de location pratiqués correspondant à des spécificités locales.

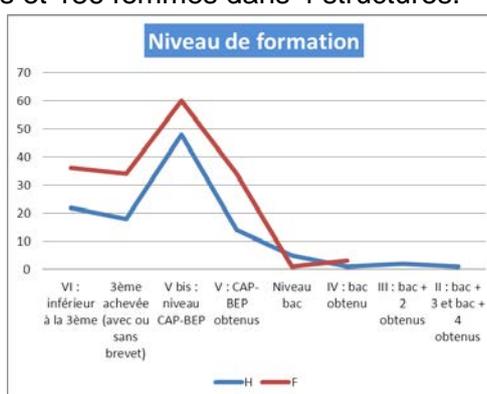
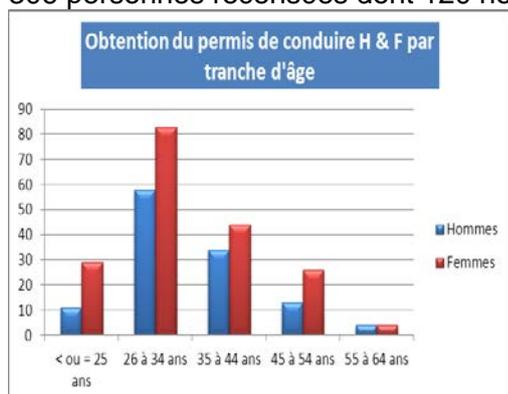
(perspectives)

Face au constat de la disparité des montants attribués par le Département aux différents prestataires de ce type d'action, il apparaît nécessaire d'harmoniser les critères de financements. La rationalisation des critères pourrait valoriser :

- les pratiques des prestataires en distinguant ceux qui proposent un véritable accompagnement des personnes vers une autonomie de leur déplacement en parallèle de la mise à disposition via la location,
- la recherche de cofinancements par les prestataires compte-tenu de la diversité du public accueilli.

✓ **Action « Obtention du Permis de conduire B »**

306 personnes recensées dont 120 hommes et 186 femmes dans 4 structures.



Extractions grilles évaluation prestataires-Cd 17-DEET

(constats)

- La mobilité constitue un des principaux freins à l'insertion. Elle est très souvent liée à d'autres problématiques.
- La mise en œuvre d'une plateforme mobilité départementale a été étudiée et n'a pas abouti mais doit servir de fondement à une réflexion plus approfondie relative à la mobilité sociale.
- Des dispositifs d'auto-école sociale existent dans le périmètre des DT suivantes : La Rochelle, Royan, Marennes et Jonzac. Par ailleurs, une plateforme mobilité a été mise en place sur la zone de la DT de la Haute Saintonge.
- Les bilans des actions socioprofessionnelles montrent que les bénéficiaires du rSa orientés dans le cadre d'un accompagnement socioprofessionnel réussissent grâce à cette action à obtenir le permis B, qui leur apporte un levier essentiel dans leur parcours vers et dans l'emploi

(perspectives)

- La transversalité avec la DMT consistera à améliorer l'information des équipes rSa sur l'évolution de l'offre de transport et une vigilance accordée au maillage départemental permettant l'acquisition de la mobilité.
- La mise en place d'appels à projets afin de repenser globalement l'offre d'insertion en matière de mobilité semble une réponse pertinente.

3.2 - Se mobiliser vers l'emploi

Enjeux :

- Consolider les mesures d'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires.

Résultats attendus :

- Equité de traitement des prestataires concernant l'octroi des financements,
- Meilleure répartition de l'offre d'insertion sur le Département.

Fiches actions	Réalisations 2014-2016
Mise en place d'une démarche territoriale concertée en lien avec l'évaluation du besoin des publics	<ul style="list-style-type: none"> - Travail d'harmonisation du calibrage par action - Mise en place d'un tableau de suivi d'activité. Utilisation systématique de cet outil tant pour l'instruction des dossiers projets que pour évaluer les besoins - Présentation aux DT et aux prestataires de cet outil de travail pour en faciliter l'appropriation. - Elaboration d'une grille de lecture pour l'harmonisation des financements à partir d'un coût moyen, Harmonisation du financement pour les nouvelles actions - Etude conjointe avec les DT des besoins, de l'évolutions des actions, de la répartition de l'offre, en l'articulant avec les éléments recueillis lors du bilan annuel - Organisation de réunions de travail entre le service rSa et les prestataires, par type d'action (3/an en moyenne) pour fédérer autour de l'offre d'insertion, communiquer sur les évolution de l'offre, harmoniser les pratiques. - Elaboration, présentation et mise en oeuvre d'un nouveau référentiel spécifique au domaine culturel dès le conventionnement 2014 et vérification de sa pertinence

Constats 2014-2016

- Un travail a été mené pour adapter l'offre d'insertion aux besoins des bénéficiaires à plusieurs niveaux :
 - utilisation d'un tableau de suivi d'activité renseigné par les prestataires et transmis de manière bisannuelle au siège et aux DT. Il permet d'assurer une veille sur les taux d'occupation des actions et les flux.
 - recherche d'une meilleure répartition de l'offre d'insertion au regard des besoins constatés lors des réunions de bilan, de temps de travail spécifique avec chaque DT concernée,
 - réunions de travail entre le service rSa et les prestataires par type d'action d'insertion jusqu'en 2015.
- Le travail consistant à définir des modalités de financement équitables pour l'ensemble des organismes, tout en tenant compte des spécificités du territoire a été mené. Une grille de lecture permet de déterminer pour chaque référentiel, le calibrage des places offertes et le coût maximal qui en découle, action par action sur chaque site. Cette grille est utilisée pour harmoniser les financements de toute nouvelle action.
- Les référentiels des actions spécifiques ont été adaptés et leur pertinence vérifiée.
- Il est à noter que la plupart des structures portant les actions socioprofessionnelles n'ont pas la capacité de répondre à des appels d'offre compte tenu des montants concernés. C'est donc le conventionnement qui a semblé le plus adapté localement pour porter les actions du PDI.

Il est également à noter que, pour les DT les plus rurales, il existe un manque de partenaires susceptibles de porter ces actions, c'est pourquoi la Charente-Maritime a choisi une démarche de conventionnement permettant d'élargir son offre d'insertion. De plus, une implantation de proximité et la connaissance des acteurs locaux offrent une efficacité d'accompagnement plus importante pour les bénéficiaires.

Perspectives 2017-2019

- Il s'agit de poursuivre cette démarche territoriale concertée d'observatoire des besoins au rythme d'une réunion par semestre pour chaque DT, dans le cadre de la nouvelle carte territoriale lorsqu'il n'y a pas d'alerte particulière, et de conduire une étude conjointe DT/DEET avec un travail spécifique de recueil et d'analyse des données, en vue de réajuster l'offre au regard des besoins repérés pour les nouveaux projets, modifications, ajustements, redéploiement de l'offre.
- Il convient de poursuivre l'utilisation des outils d'harmonisation mis en place ainsi que le travail de pédagogie auprès des utilisateurs (Prestataires et DT)
- Il faut améliorer la communication sur l'offre d'insertion existante en direction de l'ensemble des référents uniques de parcours : AS de secteur (+ CCAS), RISP
- Il faut poursuivre l'évolution des référentiels d'action.
- Il convient de relancer les groupes de travail thématique avec les prestataires (3/an).

Zoom par type d'action

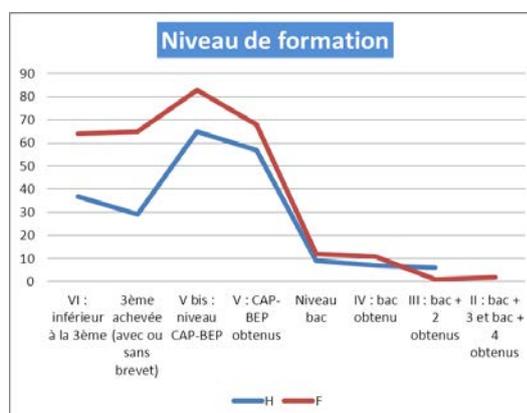
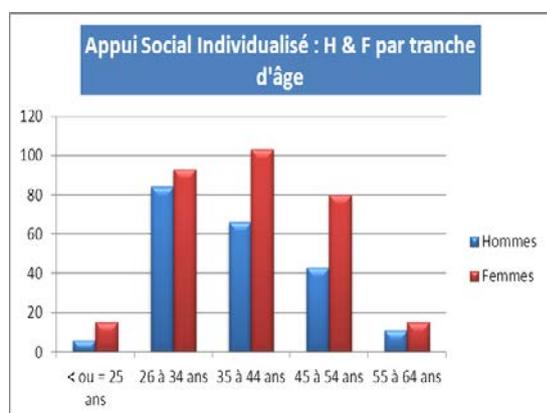
➤ **Action « Appui Social Individualisé » (ASI)**

987 accompagnements réalisés sur la période 2014/2015 par 5 structures. Cette action s'adresse à un public en cumul de difficultés pour lequel un travail global d'accompagnement sur le projet (personnel et professionnel) est à conduire. Cette action est souvent groupée avec d'autres accompagnements (savoirs de base, ateliers de mobilisation sociale, action santé, mobilité). L'objectif visé est un gain d'autonomie dans la vie personnelle pour aller vers un projet professionnel.

Le profil du public : majoritairement jeune femme isolée avec de jeunes enfants, habitant en milieu rural, peu ou pas mobile. Les problèmes de santé sont prégnants chez les hommes. La possibilité de jumeler cette action à un accompagnement santé est essentielle pour être efficace. Quand ils existent, les CUI 7 heures sont un excellent tremplin pour un retour progressif vers l'emploi. Les structures de l'IAE offrent une réponse adaptée pour ces publics.

Cette action, qui se déroule au plus près des personnes, est très sollicitée sur les secteurs ruraux où l'offre de mobilité et les services sont peu nombreux.

En 2015 : 516 personnes recensées sur cette action dont 210 hommes et 306 femmes.



Extractions grilles évaluation prestataires-Cd 17-DEET

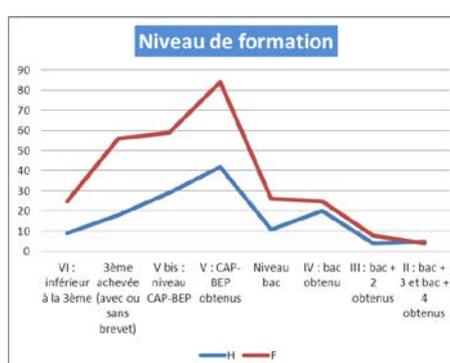
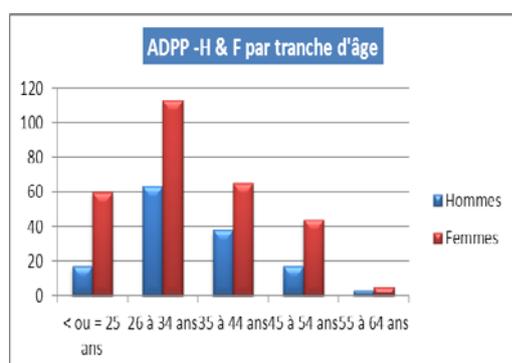
➤ Action « Accompagnement à la Définition d'un Projet Professionnel » (ADPP)

908 accompagnements réalisés sur la période 2014/2015 par 12 structures.

Cette action s'adresse à un public éloigné de l'emploi en besoin de définition ou de redéfinition d'un projet professionnel et nécessitant une prise en compte de son contexte économique et socio-économique (logement, mobilité, famille, disponibilité...). L'objectif visé est de favoriser le retour à l'emploi en accompagnant les personnes soit à la validation (ou non) d'un projet professionnel existant, soit à la construction d'un nouveau projet professionnel.

Le profil du public : majoritairement des femmes, avec un faible niveau de formation, souvent des problèmes de santé. Les mises en situation de travail sous toutes leurs formes (dont l'IAE) sont un excellent tremplin pour évaluer la pertinence du projet, l'opportunité d'une formation ou un retour direct vers l'emploi. Depuis 2 ans, les bilans montrent un rajeunissement du public (tranche d'âges des 45/54 ans vers celle des 26/44 ans) et une augmentation des orientations vers cette action, ce qui s'est traduit par une augmentation de l'offre.

En 2015 : 425 personnes recensées dont 138 hommes et 287 femmes dans 12 structures.



Extractions grilles évaluation prestataires-Cd 17-DEET

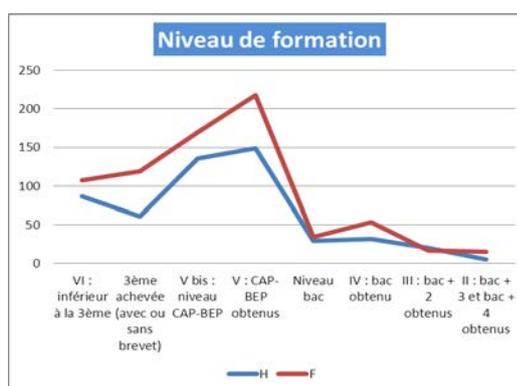
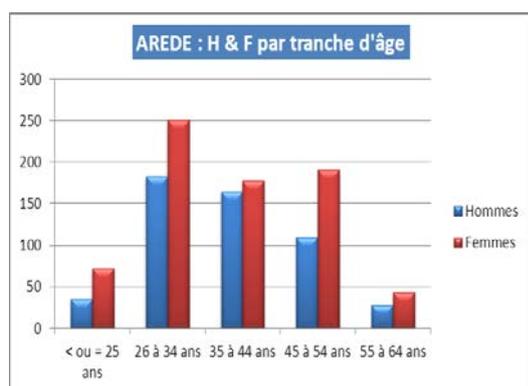
➤ Action « Accompagnement à la Recherche d'Emploi et dans l'Emploi » (AREDE)

2 582 accompagnements réalisés sur la période 2014/2015 par 13 structures. Cette action s'adresse à un public dont le projet professionnel est réaliste et réalisable, exprimant le souhait de travailler, nécessitant un accompagnement personnalisé prenant en compte les contraintes de son environnement économique, socio-économique et personnel (logement,

mobilité, famille, ressources, disponibilité,...). L'objectif visé est de favoriser le retour à l'emploi en accompagnant les personnes dans leurs démarches et dans l'appropriation de leur recherche, en les soutenant dans le développement de leurs capacités d'accéder seul à un emploi (maîtrise des techniques de recherche d'emploi, création / actualisation de leur profil Pôle emploi).

Le profil du public : majoritairement des femmes, avec un faible niveau de formation, souvent des problèmes de santé. Les mises en situation de travail sous toutes leurs formes (dont l'IAE) sont un excellent tremplin pour un retour vers l'emploi. On note un rajeunissement du public ces 2 dernières années et une baisse des orientations, cela a entraîné une diminution du nombre de places offertes.

En 2015 : 1 257 personnes recensées dont 521 hommes et 736 femmes.



Extractions grilles évaluation prestataires-Cd 17-DEET

➤ Actions spécifiques :

Afin de répondre à des publics spécifiques, 2 actions font l'objet de conventions pour l'ensemble du département.

✓ « Accompagnement des porteurs de projet de création d'entreprise et redressement d'entreprises en difficultés dans le domaine agricole et culture marine »

221 accompagnements réalisés sur la période 2014/2015.

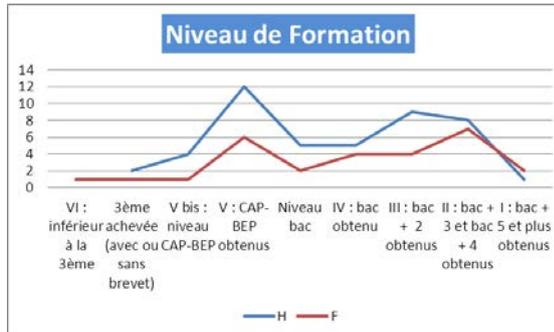
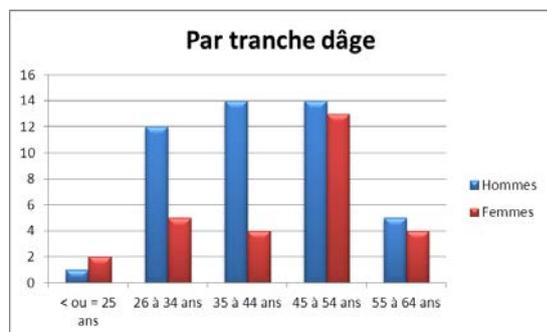
(perspectives)

Il a été proposé de redéfinir cette action avec deux volets :

- 1/ Un accompagnement des créateurs/repreneurs dont le projet a été validé (évaluation préalable à la création d'entreprise)
- 2/ un accompagnement des chefs d'entreprises en difficultés

✓ « Accompagnement vers les Métiers du domaine Culturels »

171 accompagnements réalisés sur la période 2014/2015. En 2015, 74 personnes recensées dont 46 hommes et 28 femmes dans 1 structure.



3.3 - Favoriser l'accès à la formation et à la qualification

Enjeux :

- Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa en facilitant leur accès à la formation et à la qualification,
- Sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Résultats attendus :

- Augmentation du nombre de bénéficiaires accédant à des parcours de formation,
- Actualisation des connaissances des cellules rSa en matière de formation professionnelle.

Fiches actions	Réalisations 2014-2016
Orientation des bénéficiaires vers des actions de formation individuelles ou collectives	- Développement de l'accès à la formation des bénéficiaires du rSa, entre autres grâce aux possibilités de prescription en direction du Programme Régional de Formation du Poitou-Charentes (SPRF). - Appropriation par les référents uniques RISP de l'outil dématérialisé "Système d'Information sur les Places" (SIP) permettant d'orienter les brSa vers les actions de formation professionnelle de la Région et proposition d'accompagnements individualisés.

Constats 2014-2016

- Les agents du Département peuvent désormais informer les publics quant aux actions de formation qualifiante du SPRF.
- Les référents uniques des DT habilités peuvent prescrire des actions de formation professionnelle de la Région via l'outil "Système d'Information sur les Places" (SIP). Les agents ont pu bénéficier d'un temps de formation, impliquant une période d'appropriation et l'accompagnement individualisé des usagers par la suite.

Perspectives 2017-2019

- Il est nécessaire de proposer un accompagnement renforcé dédié aux usagers en parcours de formation et de veiller à des solutions alternatives en cas d'échec.

3.4 - Accompagner les porteurs de projet de création d'entreprises

Enjeux :

- S'assurer de la pertinence de la mise en œuvre d'un parcours de créateur d'entreprise pour les bénéficiaires du rSa,
- Mobiliser davantage le droit commun en s'appuyant sur l'offre de service existante.

Résultats attendus :

- Améliorer la capacité de réorientation des bénéficiaires ayant un projet non « validé »,
- Réduire le nombre de situations maintenues dans le dispositif, sans issue envisagée.

Fiches actions	Réalisations 2014-2016
Consolidation du module "Evaluation préalable à l'Accompagnement à la Création d'Entreprise" (EPACE).	- Réunions de coordination avec les prestataires et les DT - Passage "systématique" par ce module pour tous les porteurs de projet de création (hors action spécifique agricole)
Accompagnement à la création lors des premiers mois d'activité des personnes ayant validé leur projet	- Relance du marché "Action d'accompagnement à la création - reprise d'entreprises en difficultés en faveur des BrSa socle" (2016-2018)
Accompagnement des entreprises en difficultés.	

Constats 2014-2016

- Il est à noter que le parcours des bénéficiaires ayant un projet non « validé » reste complexe. La question se pose de l'accompagnement pouvant être proposé aux usagers par la suite.
- Le public en lien avec les secteurs agricoles et cultures marines ne bénéficie pas du module d'accompagnement préalable à la création d'entreprise (action EPACE), alors que cette étape serait nécessaire à la consolidation des parcours.
- Il existe sur la délégation des Vals de Saintonge une action spécifique d'accompagnement à la création d'entreprises et au redressement d'entreprises en difficulté pour tous types d'activité. Cette action fait l'objet d'une convention définissant un quota d'heures à effectuer annuellement, elle est cofinancée par la CDC.
- Les bilans montrent que le passage systématique par le module EPACE rend l'accompagnement des porteurs de projet plus fluide et plus efficace.
- Le marché relatif à l'action « Accompagnement à la création – reprise d'entreprises en difficultés » a été attribué pour la période 2016-2018. Il distingue les mesures liées à l'accompagnement préalable à la création et lors des premiers mois d'activité avec celles liées à l'accompagnement des entreprises en difficultés immatriculées depuis plus de douze mois .

Perspectives 2017-2019

- Il s'agit de consolider l'action EPACE, de réduire le nombre de situations maintenues dans le dispositif sans issue envisagée et d'améliorer la réorientation des publics qui n'ont pas réussi à finaliser la création d'entreprise.
- A ce titre, le référent unique devra donc proposer une recherche d'emploi ou un accompagnement social. Pour ce faire, il sera nécessaire de référencer la nature de ces réorientations afin d'en permettre l'évaluation.
- Il convient de renforcer le passage "systématique" par ce module pour tous les porteurs de projet de création y compris pour l'action spécifique « domaine agricole et culture marine ».
 - Il faut garder l'action sur le secteur Vals de Saintonge qui a montré sa pertinence et son efficacité dans un maillage local de proximité.

3.5 - Consolider l'offre d'insertion par l'activité économique

La réforme de l'IAE de 2014 a modifié le financement des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) en généralisant l'aide au poste (en remplacement de l'aide à l'accompagnement socioprofessionnelle). Le Contrat à Durée Déterminée d'Insertion devient le contrat support pour toutes les SIAE.

Suite à la réforme des financements de l'IAE, le Département a décidé de verser en direct l'aide à l'emploi de bénéficiaires rSa en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) qui était auparavant payée mensuellement par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour les CAE. La participation financière du Département au titre des CDDI est fixée pour chaque salarié bénéficiaire du rSa socle au moment de son embauche à 88% du montant forfaitaire de l'allocation rSa pour un foyer composé d'une seule personne.

Modalités de paiement de la participation financière du Département au titre des CDDI : un acompte semestriel est versé dont le montant est calculé pour chaque structure en fonction du nombre de mois de présence en CDDI de salariés bénéficiaires du rSa socle au moment de leur embauche au semestre précédent. Le montant définitif de la participation financière du Département est calculé en fonction du nombre d'heures de présence effective. Le cas échéant, une régularisation de la participation financière est effectuée.

Enjeux :

- Assurer la continuité et la cohérence des parcours des bénéficiaires du rSa orientés sur des actions d'Insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, entreprises d'insertion).

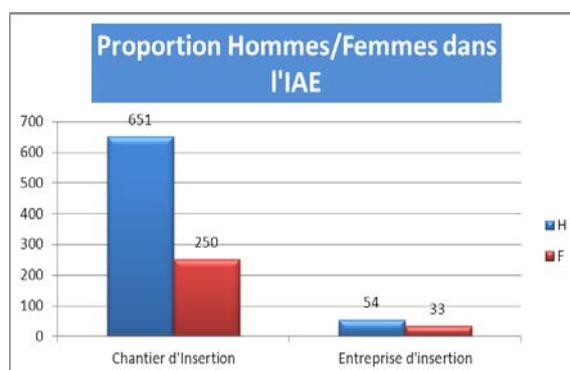
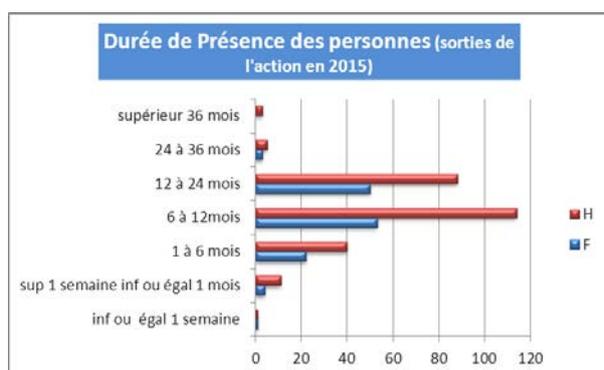
Résultats attendus :

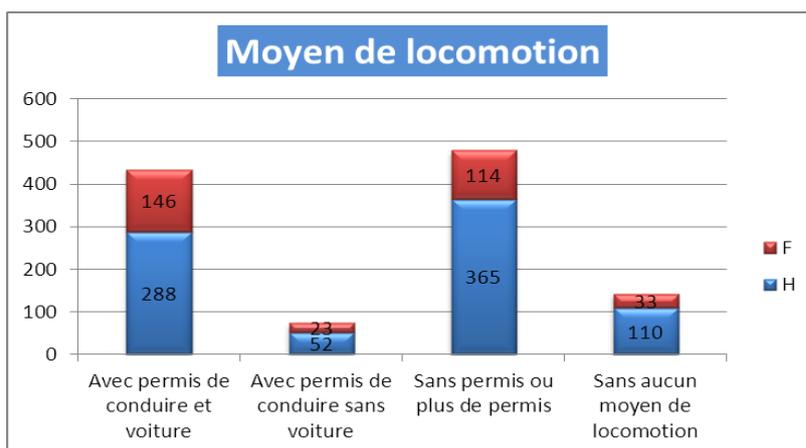
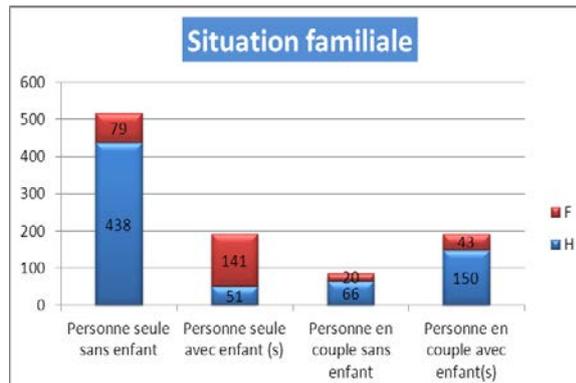
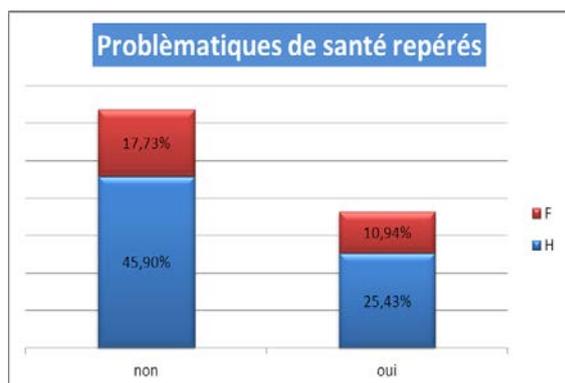
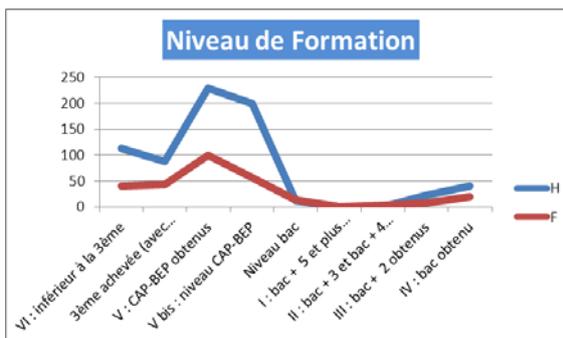
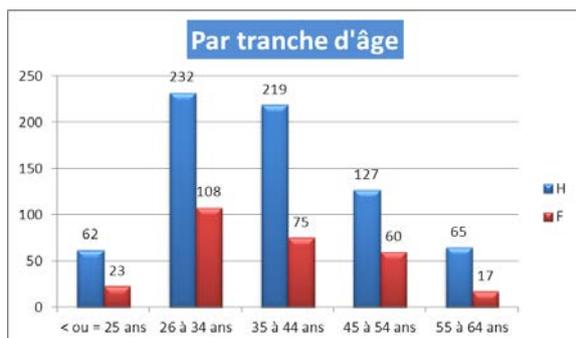
- Amélioration de la cohérence et de la lisibilité des parcours, notamment vers l'accès à l'emploi et au droit commun,
- Simplification et harmonisation des dossiers à renseigner par les porteurs de projets,
- Analyse des besoins et des priorités d'action partagée par les différents acteurs,
- Couverture de l'ensemble des besoins sur le département,
- Equité de traitement des prestataires concernant l'octroi des financements.

Fiche action	Réalisations 2014-2016
Mise en place d'une démarche territoriale concertée avec l'Etat en lien avec l'évaluation des besoins des publics	<ul style="list-style-type: none"> - Positionnement des RISP comme personne ressource pour assurer la continuité et la cohérence des parcours des bénéficiaires, - Réalisation d'un dossier unique simplifié de demande avec l'Etat et Pôle emploi Le travail sur la création d'indicateurs communs d'évaluation n'a pas été mené, - Définition des modalités d'intervention du Département en lien avec la réforme de l'Etat et en concertation avec les porteurs de projet de l'IAE, - Harmonisation des critères et des barèmes de financement des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI). Le travail sur l'harmonisation des modalités d'évaluation a été mis en suspend.

En 2015, le Département a soutenu 33 SIAE (25 Ateliers et Chantiers d'Insertion et 8 Entreprises d'Insertion). 988 bénéficiaires du rSa ont bénéficié d'un CDDI dans ces structures (dont 650 contrats signés dans l'année). Les ACI sont les principaux recruteurs de bénéficiaires du rSa (901 bénéficiaires du rSa contre 87 bénéficiaires du rSa en EI).

71% de ces bénéficiaires étaient des hommes, majoritairement âgés entre 26-44 ans (67%). Les hommes seuls sans enfant représentaient 44% du public. Le niveau de formation était majoritairement (87%) inférieur au niveau V (CAP-BEP obtenus). Concernant la mobilité, 48% des bénéficiaires étaient sans permis de conduire ou ne l'avaient plus. 13% n'avaient aucun moyen de déplacement.





Les bénéficiaires sont restés majoritairement de 6 à 24 mois en CDDI (77%). Les sorties dynamiques représentaient 25% des sorties de 2015. Les sorties sur orientation vers Pôle emploi représentaient 40%.

Constats 2014-2016

- Le positionnement des RISP comme personnes ressources pour le suivi des parcours IAE (participation aux réunions de suivi des parcours organisées par les SIAE) et la participation des Délégations Territoriales aux réunions de bilans portées par l'Etat (dialogues de gestion) en remplacement des bilans rSa ont permis d'apporter de la lisibilité et un suivi des parcours des bénéficiaires entrés en CDDI. Ce suivi s'opère sur la durée du CDDI même si le bénéficiaires du rSa sort du dispositif (du fait de sa rémunération).
- La création d'un outil de suivi statistique a permis la saisie des CDDI dans le logiciel de gestion des données rSa (IODAS).
- La création d'un dossier unique de demande à renseigner par les SIAE limite la charge administrative des SIAE et permet une cohérence dans l'analyse des demandes.
- L'harmonisation des indicateurs d'évaluation avec l'Etat s'est opérée à travers la participation à des temps de bilans annuels (dialogue de gestion) avec les structures et les

partenaires (Etat, Pôle emploi, collectivités territoriales) et la rédaction d'une fiche de synthèse (fiche de suivi) de ces bilans. La réflexion ne s'est pas orientée sur la création d'un recueil de données statistiques communes adaptées aux besoins de chaque institution. Un travail est en cours sur la réalisation d'une méthodologie des comités de suivi.

- Le circuit de prescription et de demande d'agrément IAE (avec Pôle emploi et l'Etat) a été revu.
- La participation aux CDIAE permet d'avoir une analyse des besoins partagée par les différents acteurs, d'opérer un repérage des structures en difficultés, des nouveaux projets IAE et de définir en commun les axes de développement sur le département en fonction des besoins.
- Un travail est en cours avec l'Etat sur l'écriture d'un Diagnostic Territorial de l'Insertion par l'Activité Economique pour définir une stratégie de développement de l'IAE (lieux d'implantation des structures, développement d'activités et définition des publics prioritaires) et favoriser la prise de décision technique. L'objectif est de pouvoir rendre plus cohérentes les participations financières du Département et de l'Etat.
- Un barème de financement des ACI a été défini à partir de 4 critères :
 - Critère 1 - Part des bénéficiaires du rSa dans la structure : nombre de mois de brSa / nombre de mois total
 - Critère 2 - Nombre total de salariés en parcours : nombre d'ETP d'insertion
 - Critère 3 - Taux d'encadrement technique et professionnel : encadrement technique et socioprofessionnel (ETP) / salariés en insertion (ETP réalisé)
 - Critère 4 - Salariés en insertion bénéficiant d'une formation externe

Les modalités de financements retenues sont les suivantes :

- 1- Détermination d'une enveloppe pour chaque critère : 70% pour le critère 1 et 10% pour les autres critères ;
- 2- Détermination d'un forfait de base par critère (montants applicables pour l'année 2016, au vu des réalisations 2015) ;
- 3- Majoration, maintien ou minoration du forfait au regard de la moyenne constatée sur l'ensemble des ACI, par l'application d'un coefficient multiplicateur.

Pour éviter de mettre en difficulté les structures, les évolutions de financements sont lissées sur plusieurs années dans la limite d'une diminution annuelle de 3 000 € et d'une augmentation annuelle de 5 000 €. Un déplafonnement peut être opéré lors de la création d'une nouvelle activité.

Pour les structures qui se créent, après avis favorable du Comité de pilotage rSa, une aide au démarrage pourra être attribuée.

Une réunion d'information auprès des ACI a été réalisée pour présenter ces évolutions.

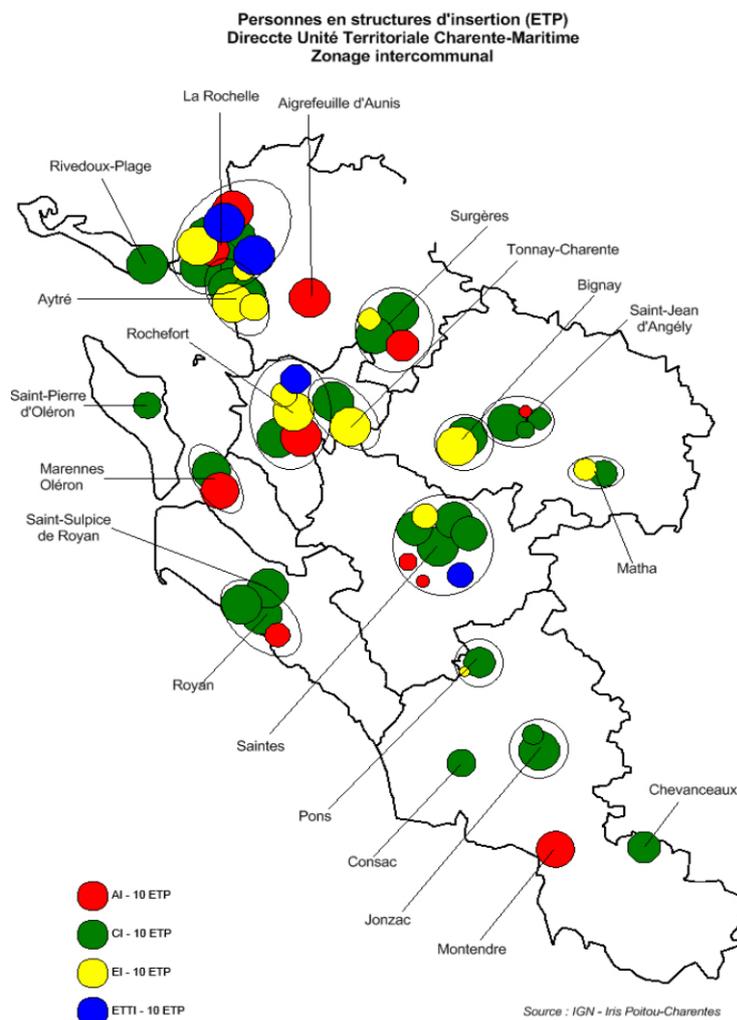
- On constate une fragilisation financière des SIAE qui se matérialise par des demandes de soutien au titre de la consolidation ou d'aides exceptionnelles. L'analyse financière d'IPCA et la mise en place de Dispositif Local d'Accompagnement (DLA - porté par IPCA) est très intéressante. Le DLA notamment est un outil d'appui et un levier au changement très pertinent pour accompagner les structures en difficultés grâce à la définition de plans de restructurations.
- Le passage en CDDI permet aux bénéficiaires du rSa de se confronter à la réalité du travail et de mener une réflexion sur leur projet professionnel. L'IAE est un outil pertinent pour vérifier que les freins ont été levés pour le retour à l'emploi. On constate que cet outil est sollicité par les prestataires des actions socioprofessionnelles du PDI dans une logique de parcours, l'IAE se situant comme une première marche vers l'emploi.

Perspectives 2017-2019

- Il convient d'assurer le suivi des parcours des bénéficiaires du rSa orientés sur des actions IAE (chantiers d'insertion, entreprises d'insertion) :

- maintenir le positionnement des RISP comme personnes ressources pour le suivi des parcours IAE sur la durée du CDDI,
 - proposer aux partenaires de poursuivre le travail de création d'outils de suivi de parcours communs aux différents prescripteurs et organiser une réunion de présentation de ces outils aux SIAE,
 - développer les échanges concernant les recrutements prévus par les structures afin d'optimiser les orientations de bénéficiaires sur des postes en CDDI,
 - favoriser les sorties de parcours IAE sur les contrats aidés : CAE/CIE.
- Il convient de créer des indicateurs dans le logiciel de gestion des données rSa (IODAS) permettant d'identifier les bénéficiaires rSa ayant fait l'objet d'une prescription IAE afin d'optimiser la mise en relation sur les offres CDDI.
 - Il faut continuer à faire évoluer les procédures IAE (PE, Département, SIAE, Etat), en améliorant la simplification administrative (dossier unique de demande de conventionnement) pour les SIAE.
 - La participation aux CDIAE doit être poursuivie ainsi qu'une l'étude conjointe des dossiers pour favoriser l'articulation avec l'Etat (nombre de places par type de public, ajustements de l'offre, soutien de nouveaux projets) et l'implantation territoriale équilibrée (secteurs non couverts et activités favorisant le recrutement public féminin).
 - Il convient de stabiliser les modalités de financements des ACI et EI (critères).
 - Il faut continuer à veiller à la stabilisation, à la consolidation des structures et accompagner financièrement la création de nouvelles activités. Une réflexion quant aux mécanismes financiers permettant d'accompagner le développement des structures doit être menée afin de veiller à ne pas pénaliser la création de nouvelles activités par les structures existantes en permettant le développement de postes d'insertion lors des premiers mois de lancement.

251662848



3.6 Favoriser l'accès aux clauses d'insertion

Enjeux :

- Favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa par la promotion de la clause sociale dans les marchés publics du Département

Résultats attendus :

- Mise en place de parcours d'accès à l'emploi de bénéficiaires
- Développement de relations de partenariat entre les entreprises et le Département
- Echange d'expérience avec les EPCI et les communes

Constats 2014-2016

Au total, depuis 2013, année de la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés du Département, 75 entreprises retenues à ce titre ont permis de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de 67 personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles :

- 2013 : 2 marchés allotis terminés pour 610 heures d'insertion
- 2014 : 33 marchés allotis terminés pour 3 010 heures d'insertion
- 2015 : 25 marchés allotis terminés pour 3 961 heures d'insertion
- 2016 : 26 marchés en cours

Caractéristiques du public inséré :

- sexe : 2 femmes / 65 hommes,
- âge moyen de recrutement : 33 ans,
- niveau de formation : 60 % ont un niveau 3ème, BEP, CAP,
- répartition géographique : 70 % public de La Rochelle-Ré-Aunis / 15 % Vals de Saintonge & Saintonge Romane / 15 % Pays royannais

Les entreprises retenues pour exécuter des marchés clausés du Département ont opté pour les modalités de recrutement suivantes :

- 80 % ont opté pour la mise à disposition de salariés par une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI),
- 10 % ont choisi une structure de l'insertion par l'activité économique (régie de quartier),
- 10 % ont effectué une embauche directe de salariés.

▪ Dans le cadre du PDI 2014-2016, le Département a comptabilisé seulement les marchés clausés au titre de l'article 14. Il prévoit que les entreprises retenues au titre des appels d'offres du Département consacrent un pourcentage ou un volume d'heures aux personnes en insertion pour effectuer les travaux demandés. De par leur nature, ces chantiers (majoritairement de travaux publics) mobilisent un public principalement masculin.

▪ Par ailleurs, les chantiers accordés à des structures relevant de l'insertion par l'activité économique, hors marchés clausés n'ont pas été comptabilisés.

▪ Le décret du 1^{er} avril 2016 vise à ouvrir plus l'accès aux marchés publics à des structures d'insertion par l'activité économique à la commande publique avec la possibilité de leur réserver un marché ou un lot. Cela risque d'impacter l'utilisation de la clause sociale.

Perspectives 2017-2019

▪ L'introduction de la clause d'insertion dans les marchés publics du Département apporte une réponse supplémentaire pour la construction des parcours d'insertion des bénéficiaires du rSa. Il convient cependant d'en améliorer l'articulation avec les structures d'insertion et les DT. Une vigilance sera accordée au recrutement du public, notamment féminin.

▪ Il convient de veiller plus particulièrement à développer la collaboration avec les entreprises

▪ Il est utile de valoriser les chantiers accordés à des structures relevant de l'insertion par l'activité économique hors marchés clausés, afin d'obtenir un panorama plus large du public en insertion réellement mobilisé sur les chantiers mis en œuvre par le Département.

▪ Il est nécessaire d'adapter le dispositif aux évolutions juridiques.

3.7 Renforcer le placement et l'accompagnement des bénéficiaires dans les contrats aidés (secteur marchand et non marchand)

Enjeux :

- Assurer la promotion des dispositifs de contrats aidés (CAE, CIE...) par des équipes de prospecteurs et de CIP,
- Mettre en relation les bénéficiaires du rSa avec les employeurs sur les offres d'emploi à pourvoir.

Résultats attendus :

- Augmentation du nombre de bénéficiaires accédant à l'emploi,
- Evolution et amélioration de l'application « rSa Web » avec actualisation régulière de la base de données.

Fiches actions	Réalisations 2014-2016
Coordination des actions de prospection-placement et des Conseillers d'insertion professionnel (CIP)	- Réunions régulières entre le Département et les prestataires. Relance du marché "Action de prospection et de placement en emploi en faveur des BrSa socle" (2016-2018)
Promotion du dispositif auprès des entreprises et accompagnement des employeurs	- Mobilisation des réseaux d'entreprises et d'employeurs potentiels - Accompagnement des Brsa en emploi en lien avec le tuteur désigné en entreprise - Accompagnement des employeurs dans leur recrutement

Constats 2014-2016

- 1 546 contrats aidés ont été signés en 2015 :
- 703 contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE),
 - 193 contrats initiative emploi (CIE),
 - 650 contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)

Nombre de contrats actifs			
	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
CAE	1030	557	546
CIE	96	90	126
CDDI (2014 à compter du 01/07)	–	483	508
TOTAL contrats aidés	1 126	1 130	1 180

Données IODAS

La moyenne mensuelle des personnes en contrats aidés actifs (CAE + CDDI = 1 098) pour le secteur non marchand est en légère augmentation (+19) par rapport à 2014 ; celle du secteur marchand qui était en baisse en 2014 est en progression en 2015 de 28 % (117 en 2015 - 90 en 2014).

En 2015, le montant total des allocations financées par le Département s'est élevé à 6 292 253 € :

- 3 460 590 € versés par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) au titre des Contrats Uniques d'Insertion (CUI) et des Emplois d'Avenir ;
- 2 831 663 € versés directement par le Département aux chantiers d'insertion employeurs de CDDI.

▪ En juillet 2014, l'Etat a introduit les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) en lieu et place des CAE dans les ACI. Le CDDI est ouvert aux personnes au chômage et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Force est de constater que le nombre décroissant de CAE a été naturellement compensé par une augmentation des CDDI et que le nombre de contrats aidés reste donc stable malgré les évolutions du dispositif.

- On constate un nombre croissant de bénéficiaires proches de l'emploi (consécutif à des licenciements économiques). Il semble nécessaire de poursuivre le dialogue avec les employeurs potentiels afin de les mobiliser sur l'insertion des bénéficiaires.
- La question de l'accès à l'emploi des bénéficiaires est liée à la notion d'« employabilité ».
- L'accès à l'emploi des bénéficiaires repose sur leur accompagnement et une sensibilisation des entreprises inscrites dans une démarche citoyenne de Responsabilité Sociétale des d'Entreprises (RSE).
- Le marché relatif à l'action « Prospection et placement en emploi » a été attribué pour la période 2016-2018. Il distingue les secteurs de l'artisanat et de l'agriculture.

Perspectives 2017-2019

- Il semble nécessaire de poursuivre la promotion des contrats aidés par des équipes de prospecteurs et les RISP ainsi que la mise en relation des bénéficiaires avec les employeurs sur les offres d'emploi à pourvoir, notamment dans le cadre de la RSE.
- Il s'agit de continuer à développer la notion d'employabilité sociale, en accompagnant des bénéficiaires vers des actions d'utilité sociale et citoyenne (CAE 7 heures, permis de conduire/action citoyenne-bénévolat, menus services...), à défaut d'une employabilité économique tendant vers l'autonomie financière.

3.8 Renforcer les liens entre les acteurs de l'insertion et du secteur économique

Enjeux :

- Renforcer les liens entre le monde de l'entreprise, les acteurs du développement économique et de l'insertion,
- Valoriser l'image des publics en insertion auprès des entreprises.

Résultats attendus :

- Adhésion du Département aux clubs d'entreprises
- Augmentation du nombre de parrains,
- Augmentation du nombre d'entreprises impliquées dans l'insertion.

Fiches actions	Réalisations 2014-2016
Coordination de l'action des missions locales dans le cadre du parrainage des jeunes	- Participation aux réunions mensuelles des clubs d'entreprise permettant d'assurer une information régulière, - Participation au recrutement de nouveaux parrains tout en favorisant les mises en relation entre les jeunes et les parrains.
Développement d'un réseau d'entreprises « citoyennes »	Développement de la coopération entre le Département et les clubs d'entreprises de la Charente-Maritime dans le cadre de la RSE.

Le dispositif de parrainage facilite l'accès à l'emploi des jeunes en insertion par leur mise en relation avec des personnes ressources issues du monde de l'entreprise. Il est relayé auprès des professionnels par les référents parrainage des missions locales de la Charente-Maritime. Son objectif vise à offrir aux jeunes des solutions à leur absence de contacts avec le monde de l'Entreprise en profitant de l'expérience d'un professionnel/chef d'entreprise et de son réseau relationnel.

Depuis 2005, 1451 jeunes ont bénéficié du dispositif et 724 CDD/CDI ont été signés. Le Département accompagne en moyenne 150 jeunes par an et le taux des sorties positives moyen approche 80 %.

POINT DISPOSITIF DE PARRAINAGE	2014	2015
Formation qualifiante et diplômante	17	21
Service civique	3	1
CDD +/- 6 mois	83	65
CDI	20	19
Création entreprise	0	0
TOTAL sorties positives	123	106
Objectif annuel	150	135
% jeunes placés sur objectif	82,00%	78,5%
Total CDD + CDI	103	78

Constats 2014-2016

- Il est à noter que ce dispositif reste particulièrement efficace malgré une période peu propice à l'emploi. Le lien direct entre les jeunes-filleuls / les professionnels-parrains et leur réseau constitue un tremplin indéniable pour l'emploi, permettant un accès facilité aux offres d'emploi encore non publiées. Cela explique que certains jeunes restent peu de temps dans l'action.

Perspectives 2017-2019

- Des critères d'évaluation complémentaires seront définis et mis en œuvre afin notamment, de mieux apprécier le profil des jeunes et la durée du parrainage pour les jeunes-filleuls en sortie positive et notamment, en emploi.

2ème PARTIE

Axes stratégiques du PDI 2017-2019

Le PDI 2017-2019 s'inscrit dans la continuité des réalisations du PDI précédent et propose des évolutions liées au contexte départemental.

Le bilan du PDI 2014-2016 a permis d'identifier des problématiques prégnantes :

- une détérioration de la situation des bénéficiaires donnant lieu à un accroissement des freins à l'insertion (social-santé-mobilité) qui s'additionnent entre eux
- des orientations à adapter à l'évolution du profil des publics des bénéficiaires
- une difficulté d'évaluation de certains dispositifs

Le PDI 2017-2019 tendra à apporter des solutions adaptées au contexte départemental avec une gouvernance renforcée propre à améliorer l'efficacité du service public rendu aux bénéficiaires du rSa.

Il a pour objectif de favoriser le retour à l'emploi du plus grand nombre de bénéficiaires du rSa en s'attachant à :

- favoriser et sécuriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du rSa
- garantir l'équité de traitement des bénéficiaires du rSa
- proposer une offre d'insertion adaptée aux besoins des bénéficiaires du rSa, complémentaire aux dispositifs de droit commun
- renforcer l'articulation de la politique d'insertion du Département avec les autres schémas départementaux
- renforcer l'évaluation des dispositifs pour conforter l'action départementale

Le PDI 2017-2019 s'articule en 4 axes, déclinés en 16 fiches stratégiques :

- Axe 1 - Poursuivre l'amélioration de la gouvernance
- Axe 2 - Garantir l'accès aux droits et favoriser le respect des droits et devoirs
- Axe 3 - Améliorer l'accès au marché de l'emploi
- Axe 4 - Intégrer le marché de l'emploi

Le volet opérationnel sera développé dans le « Guide opérationnel du rSa » destiné aux professionnels en lien avec l'application effective des dispositifs rSa.

**AXE STRATEGIQUE 1
POURSUIVRE L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE**

Fiche stratégique n°1 Développer les partenariats	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> • Construire une politique d'insertion lisible et cohérente • Fédérer et animer les partenariats institutionnels • Piloter le Programme Départemental d'Insertion 2017-2019 	
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> • Formaliser des accords avec les partenaires institutionnels oeuvrant pour l'insertion • Elaborer un Pacte Territorial pour l'Insertion triennal couvrant la période de validité du Programme Départemental d'Insertion 2017-2019 • Proposer des réponses complémentaires à l'offre de service des partenaires institutionnels 	
Modalités opératoires	
<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation de l'ensemble des compétences du réseau des partenaires engagés auprès du Département dans le champ de l'insertion • Recensement des interventions de chacun et organisation de la convergence dans le respect des rôles et des missions respectives • Définition des modalités de coordination des actions entreprises par chacun des partenaires • Mise en œuvre de réponses complémentaires aux dispositifs de droit commun • Rédaction d'un Pacte Territorial pour l'Insertion 2017-2019 	
Critères d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> • Instauration d'un programme de réunions pertinent • Nombre de contractualisation avec les partenaires institutionnels (dont PTI 2017-2019) • Nombre de mesures complémentaires au droit commun 	
Pilote(s) de l'action	Acteurs impliqués dans l'action
Département (service emploi-rSa et DT)	Etat, Collectivités locales, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Organismes payeurs, Pôle emploi, organismes du système de santé

**AXE STRATEGIQUE 1
POURSUIVRE L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE**

Fiche stratégique n°2 Favoriser la transversalité entre Service emploi rSa & SDAS	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser les liens fonctionnels entre le service emploi rSa et les services rSa en DT • Prendre en compte les nouvelles modalités d'accueil et d'accompagnement au sein du SDAS • Développer une culture commune départementale dans le domaine de l'insertion et de l'accompagnement socioprofessionnel 	
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des articulations entre les différentes politiques sociales en prenant en compte les objectifs des divers schémas départementaux • Amélioration de la cohérence des accompagnements • Meilleure connaissance des dispositifs d'insertion et des procédures départementales 	
Modalités opératoires	
<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation de la dynamique de coopération transversale : réunions inter-service, réunions partenariales et réunions métiers thématiques • Elaboration d'un plan de formation en lien avec la DRH • Mise à jour du « Guide opérationnel rSa » (procédures et règlements) 	
Critères d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> • Instauration d'un programme de réunions pertinent • Elaboration de référentiels communs • Edition du « Guide opérationnel rSa » (procédures et règlements) 	
Pilote de l'action	Acteurs impliqués dans l'action
Département (service emploi-rSa et DT)	Groupe projet rSa, équipes SDAS des DT

**AXE STRATEGIQUE 1
POURSUIVRE L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE**

Fiche stratégique n°3 Améliorer les instances de pilotage	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la visibilité et la lisibilité du dispositif rSa • Faciliter la prise de décision des élus • Maintenir et renforcer les instances de pilotage 	
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> • Définition, suivi et évaluation des orientations stratégiques du PDI • Programmation annuelle et réajustement des actions d'insertion • Consolidation de la dynamique de coopération des instances 	
Modalités opératoires	
<ul style="list-style-type: none"> • Réunion des comités de pilotage rSa et clauses sociales, du groupe projet rSa • Mise en oeuvre de sessions d'information technique destinées aux élus pour favoriser leur prise de décision • Accompagnement des évolutions des dispositifs, notamment législatives et réglementaires 	
Critères d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions des instances • Nombre de sessions d'information • Production du bilan à mi-parcours/final du PDI 	
Pilote de l'action	Acteurs impliqués dans l'action
Département (Service emploi rSa)	Département (Elus, DT)

**AXE STRATEGIQUE 1
POUR SUIVRE L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE**

Fiche stratégique n°4 Améliorer les outils techniques supports du pilotage	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> • Garantir l'adaptation des outils techniques de gestion et d'évaluation en lien avec les évolutions réglementaires et organisationnelles • Améliorer les outils de recueil et d'analyse des données • Assurer l'information des professionnels oeuvrant dans le cadre du dispositif rSa 	
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de l'impact de l'offre d'insertion sur les parcours des bénéficiaires, notamment sur l'objectif de favoriser le retour à l'emploi de ces derniers • Amélioration des outils d'analyse des données (typologie des publics, prise en compte du public IAE, actions spécifiques dont permis de conduire/action citoyenne, contractualisation...) • Amélioration de la fiabilité de la saisie des données dans IODAS et des requêtes statistiques • Consolidation d'une démarche partagée d'évolution des outils • Diffusion d'un « guide opérationnel du rSa » à l'attention des professionnels 	
Modalités opératoires	
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un diagnostic (outils existants, recueil des besoins) afin de proposer des outils partagés • Adaptation des outils et pratiques d'évaluation (CRIE, grilles d'évaluation, bilans écrits quantitatifs et qualitatifs, bilan annuels des actions locales et départementales, dialogues de gestion) • Réunions avec les prestataires du PDI, réunions du groupe projet rSa, réunions d'accompagnement des équipes rSa dans la mise en œuvre des outils • Mise à jour du « Guide opérationnel du rSa et archivage sur la plateforme collaborative du Département • Mise en œuvre d'un support permettant de mesurer le taux de recours aux actions d'insertion (veille en temps réel du nombre de places disponibles). 	
Critères d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> • Instauration d'un programme de réunions pertinent • Edition d'un « Guide opérationnel du rSa » • Tableaux de bords statistiques trimestriels , extraction statistiques ciblées 	
Pilote de l'action	Acteurs impliqués dans l'action
Département (Service emploi rSa)	DT, DSI, prestataires du PDI

**AXE STRATEGIQUE 2
GARANTIR L'ACCES AUX DROITS ET FAVORISER LE RESPECT DES DEVOIRS**

Fiche stratégique n° 5 Améliorer la prise en compte du parcours des bénéficiaires	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> • Conforter la cohérence des parcours d'insertion sociale et socioprofessionnelle • Renforcer les modalités de suivi et d'évaluation du parcours d'accompagnement du bénéficiaire 	
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'information des usagers concernant les « droits et devoirs » • Accompagnement des équipes rSa dans le champ de l'insertion professionnelle • Optimisation de l'orientation des bénéficiaires • Optimisation du suivi des bénéficiaires inscrits à Pôle Emploi • Optimisation de la contractualisation 	
Modalités opératoires	
<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation de la documentation concernant les « droits et devoirs » du bénéficiaire • Accompagnement des équipes rSa et des travailleurs sociaux (réunions métier, plans de formation...) • Définition et mise en œuvre d'indicateurs de mesure afin de mieux calibrer le périmètre d'intervention des RISP • Mise en œuvre d'indicateurs de mesure concernant le dispositif d'orientation, notamment IAE • Coordination du suivi et de la relance des bénéficiaires inscrits à Pôle Emploi (via DUDE) et réunions techniques départementales et locales avec Pôle emploi • Optimisation des outils d'évaluation et notamment suivi et prise en compte des indicateurs de contractualisation 	
Critères d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> • Instauration d'un programme de réunions pertinent • Indicateurs d'analyse • Extractions statistiques ciblées 	
Pilote de l'action	Acteurs impliqués dans l'action
Département (Service emploi rSa)	Département-DT, référents uniques, Pôle emploi

**AXE STRATEGIQUE 2
GARANTIR L'ACCES AUX DROITS ET FAVORISER LE RESPECT DES DEVOIRS**

Fiche stratégique n°6 Optimiser la gestion des contentieux	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser la démarche de contrôle individuel des éléments déclarés avec les organismes payeurs • Sensibiliser les bénéficiaires au contrôle afin d'être dissuasif quant aux fraudes • Sécuriser la gestion du contentieux 	
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du plan de contrôle existant • Augmentation de la récupération d'indus • Diminution des situations de fraude • Amélioration de la veille juridique 	
Modalités opératoires	
<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation des partenariats institutionnels (CAF, MSA, service des fraudes de l'Etat) • Contribution à la lutte anti-fraude : participation à la Commission des fraudes et au Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF) • Veille prospective pour identifier des actions innovantes de contrôle 	
Critères d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> • Restitution des bilans de contrôle • Nombre de dossiers de fraude présentés en EP, à la Commission des fraudes • Montant des indus récupérés • Nombre de séances d'information/formation suivies auprès des services de l'Etat • Nombre d'actions innovantes 	
Pilote de l'action	Acteurs impliqués dans l'action
Département (service emploi-rSa)	Partenaires institutionnels

**AXE STRATEGIQUE 2
GARANTIR L'ACCES AUX DROITS ET FAVORISER LE RESPECT DES DEVOIRS**

Fiche stratégique n°7 Harmoniser le fonctionnement des Equipes Pluridisciplinaires (EP)	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser le circuit de décision des EP • Définir des modalités de traitement identiques sur l'ensemble du Département • Assurer une équité de traitement des dossiers par les EP • Garantir la représentation des bénéficiaires rSa dans les EP 	
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation du circuit des EP • Faciliter la prise de décision en EP • Harmonisation complémentaire des pratiques de sanctions • Diminution du nombre de dossiers traités en EP • Meilleure représentation des usagers dans le cadre des EP 	
Modalités opératoires	
<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un règlement intérieur de fonctionnement des EP • Consolidation d'une démarche partagée concernant l'harmonisation des pratiques de sanction et la représentation des usagers (réunions métiers-rédacteur, réunions de concertation avec les élus, réunions du groupe projet rSa) 	
Critères d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers traités en EP • Restitution du bilan des EP en Comité de pilotage rSa • Edition du règlement des EP • Nombre de réunions collaboratives • Indicateurs de mesure/représentation des usagers 	
Pilote de l'action	Acteurs impliqués dans l'action
Département (Service emploi rSa)	DT, membres des EP

**AXE STRATEGIQUE 3
AMELIORER L'ACCES AU MARCHE DE L'EMPLOI**

Fiche stratégique n°8 Améliorer le suivi des bénéficiaires du rSa inscrits à Pôle emploi	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> • Garantir une équité de traitement des bénéficiaires • Faciliter l'inscription des bénéficiaires à Pôle emploi 	
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> • Veille quant au respect des devoirs par les bénéficiaires • Mise en place d'une évaluation partagée des parcours des bénéficiaires • Suivi des parcours de retour à l'emploi 	
Modalités opératoires	
<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'outils de suivi • Réunions techniques départementales avec Pôle emploi (information sur l'offre de service, le calendrier des prestations, le rôle de chacun dans la gestion du dispositif, les outils utilisés...) • Organisation de temps d'échange locaux dans le cadre des relations partenariales avec Pôle emploi • Coordination du suivi et de la relance des bénéficiaires inscrits à Pôle emploi (via DUDE) 	
Critères d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> • Instauration d'un programme de réunion pertinent (réunions techniques locales et départementales) • Indicateurs de mesure pour évaluer le parcours des bénéficiaires orientés Pôle emploi 	
Pilote de l'action	Acteurs impliqués dans l'action
Département (Service emploi rSa)	Département (DT), Pôle emploi

**AXE STRATEGIQUE 3
AMELIORER L'ACCES AU MARCHE DE L'EMPLOI**

Fiche stratégique n°9 Favoriser l'insertion sociale/santé/mobilité/logement	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une offre d'insertion adaptée aux besoins des bénéficiaires du rSa • Favoriser la restauration du lien social et l'autonomie des usagers • Garantir l'équité de traitement des prestataires concernant l'octroi des financements • Favoriser la transversalité avec la DEFAS, la DA, la DMT et la DHL • Poursuivre la concertation avec les prestataires et partenaires du PDI et notamment se rapprocher de l'ARS, de la CPAM et de la MSA pour alimenter la réflexion autour de l'offre de santé 	
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> • Couverture homogène du Département en termes d'offre d'insertion et notamment en termes d'accès aux soins (maillage médical et d'accompagnement) • Harmonisation du financement des actions d'insertion • Consolidation de l'accompagnement des usagers et du service rendu par les prestataires • Renfort du partenariat avec les prestataires et les partenaires du PDI 	
Modalités opératoires	
<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic des besoins • Poursuite et/ou développement des actions en faveur des bénéficiaires du rSa • Réunions de concertation relatives à l'offre départementale avec les partenaires et prestataires et notamment, avec les acteurs de la santé • Poursuite de l'harmonisation des critères et des modalités de financement en tenant compte des spécificités géographiques • Amélioration des liens avec le droit commun et les services départementaux (TAD...) • Evaluation des actions : analyse systématique de l'offre et des besoins (données qualitatives et quantitatives) 	
Critères d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un appel à projet • Instauration d'un programme de réunions pertinent (réunions de partenariat, réunions métiers thématiques, réunions de bilan des actions) • Nombre de visites sur site des structures des prestataires • Indicateurs de mesure d'évaluation (besoins, offre, typologie des publics) 	
Pilote de l'action	Acteurs impliqués dans l'action
Département (service emploi-rSa)	Département (DT, DEFAS, DMT, DHL), partenaires et prestataires du PDI

**AXE STRATEGIQUE 3
AMELIORER L'ACCES AU MARCHE DE L'EMPLOI**

<p>Fiche stratégique n°10 Favoriser l'insertion socioprofessionnelle</p>	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consolider les mesures d'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires • Poursuivre la concertation avec les partenaires et les prestataires du PDI 	
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite d'une démarche territoriale concertée afin d'évaluer les besoins des publics • Contribution à une couverture homogène du Département en termes d'offre d'insertion socioprofessionnelle • Coordination de l'accès à la formation et à la qualification des bénéficiaires • Poursuite de l'harmonisation du financement des actions d'insertion socioprofessionnelle • Renfort du partenariat avec les partenaires et les prestataires du PDI 	
<p>Modalités opératoires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Application de critères et de barèmes de financements permettant l'harmonisation du coût des prestations du PDI • Mise en oeuvre d'action(s) d'insertion en lien avec le profil des usagers et notamment d'une action administrative renforcée « d'accompagnement aux savoirs citoyens » • Orientation des bénéficiaires vers les structures de formation • Réunions métier permettant l'actualisation des connaissances des cellules rSa en matière de formation professionnelle • Réunions partenariales 	
<p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'habilitation des agents du Département pour les prescriptions sur les actions collectives du Programme Régional de Formation de Poitou-Charentes-SIP • Instauration d'un programme de réunions pertinent • Indicateurs de mesure d'évaluation : besoins, offre, typologie des publics et notamment, nombre de bénéficiaires orientés vers les actions de formation 	
<p>Pilote de l'action DEET - Service emploi rSa</p>	<p>Acteurs impliqués dans l'action DEET (DT), prestataires du PDI, Région</p>

**AXE STRATEGIQUE 4
INTEGRER LE MARCHE DE L'EMPLOI**

Fiche stratégique n° 11 S'insérer par les contrats aidés	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'emploi de bénéficiaires, notamment en sortie de parcours IAE • Mettre en relation les bénéficiaires du rSa avec les employeurs sur les offres d'emploi à pourvoir • Accompagner les employeurs dans leurs recrutements 	
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> • Développement de la promotion des dispositifs de contrats aidés (CAE,CIE, CDDI...) • Développement de l'employabilité/insertion sociale des bénéficiaires en les accompagnant vers des actions-tremplin d'utilité sociale et citoyenne (actions citoyennes, CAE 7 heures...) • Suivi renforcé des actions de prospection-placement des bénéficiaires 	
Modalités opératoires	
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de réunions de coordination impliquant les prestataires prospection-placement et les RISP • Optimisation de la promotion du dispositif auprès des entreprises et des structures de l'IAE • Accompagnement des employeurs aux fins d'assurer le suivi régulier du contrat de travail pendant la durée de la convention et d'accomplir les formalités de recrutement du salarié (assistance à la rédaction des contrats de travail et rôle de conseil) 	
Critères d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> • Instauration d'un programme de réunions pertinent (réunions avec les prestataires et les RISP) • Bilans qualitatifs et quantitatifs des prestataires faisant notamment état du nombre d'opérations d'information réalisées afin de mobiliser les employeurs potentiels et du nombre d'opérations d'accompagnement à l'employeur réalisées) • Extractions statistiques ciblées : profil du public, nombre de bénéficiaires orientés/accompagnés, nombre de sorties en emploi 	
Pilote de l'action	Acteurs impliqués dans l'action
Département (service emploi-rSa)	Département (DT), prestataires du PDI, PLIE

**AXE STRATEGIQUE 4
INTEGRER LE MARCHE DE L'EMPLOI**

Fiche stratégique n° 12 S'insérer par la création / reprise d'entreprises	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'insertion des bénéficiaires par la création d'entreprise • S'assurer de la pertinence de la mise en œuvre du parcours de créateur d'entreprise pour les bénéficiaires du rSa (tous secteurs y compris agricole) • Mobiliser davantage l'accompagnement réalisé dans le cadre du droit commun en s'appuyant sur l'offre de service existante 	
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les conditions d'accès au financement des projets d'entreprise • Consolidation de l'évaluation préalable à la création d'entreprise • Réduction du nombre de situations maintenues dans le dispositif, sans issue envisagée • Réorientation des bénéficiaires ayant un projet non « validé » • Accompagnement à la création lors des premiers mois d'activité pour les projets validés • Accompagnement des créateurs d'entreprises en difficultés 	
Modalités opératoires	
<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens d'évaluation préalables à l'accompagnement à la création d'entreprise • Entretiens d'accompagnement à la création lors des premiers mois d'activité pour les projets validés • Entretiens d'accompagnement des créateurs d'entreprises en difficultés • Organisation de réunions de coordination avec les prestataires et les RISP des Délégations territoriales • Réorientation sur prescription des RISP vers un accompagnement professionnel par Pôle emploi ou social par le Département • Amélioration de l'évaluation du dispositif de réorientation 	
Critères d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> • Bilan qualitatif et quantitatif du dispositif • Extractions statistiques ciblées : profil du public, nombre de bénéficiaires accompagnés/réorientés, nature des réorientations effectuées : professionnelles ou sociale 	
Pilote de l'action	Acteurs impliqués dans l'action
Département (service emploi-rSa)	Département (DT), prestataires du PDI

**AXE STRATEGIQUE 4
INTEGRER LE MARCHE DE L'EMPLOI**

**Fiche stratégique n° 13
S'insérer par l'activité économique**

Objectifs

- Sécuriser et garantir la cohérence et la continuité des parcours IAE : permettre le recrutement de bénéficiaires du rSa, sur des CDDI en Ateliers et Chantier d'insertion et Entreprises d'Insertion
- Créer des indicateurs de suivi informatique permettant d'identifier les bénéficiaires rSa ayant fait l'objet d'une prescription IAE
- Maintenir le positionnement des RISP comme personnes ressources dans le suivi des parcours IAE à travers la participation aux temps d'échanges partenariaux
- Favoriser l'emploi de bénéficiaires en sortie de parcours IAE via les contrats aidés
- Garantir l'équité de traitement des prestataires concernant l'octroi des financements. Maintenir et stabiliser les modes de financements des ACI et EI et les critères de financements
- Veiller à la consolidation des structures
- Maintenir la simplification administrative des dossiers (dossier unique de demande). Alléger la charge administrative des structures
- Conforter et consolider les partenariats institutionnels
- Favoriser une implantation territoriale équilibrée des SIAE et adaptée au public

Résultats attendus

- Amélioration de la lisibilité des parcours (orientation, accès à l'emploi...)
- Suivi et évaluation des parcours IAE
- Consolidation du partenariat avec les structures et les partenaires de l'IAE
- Augmentation des sorties vers les contrats aidés
- Poursuite de l'harmonisation du financement des actions d'insertion en maintenant une équité de traitement concernant l'octroi des financements des ACI et EI liés à des objectifs quantifiables
- Stabilisation des structures
- Mise à jour partagée du dossier unique de demande de conventionnement
- Analyse conjointe des dossiers de demande avec l'Etat pour favoriser l'articulation du soutien apporté aux SIAE
- Amélioration du maillage en favorisant les zones non couvertes et les actions favorisant le recrutement de public féminin, par l'optimisation de l'analyse des besoins et des priorités d'action partagées par les différents acteurs

Modalités opératoires

- Participation aux temps de concertation communs : CDIAE, comités de pilotage, réunions des financeurs, comités de suivi, dialogues de gestion, en lien avec les DT
- Réunions de travail concernant la stratégie IAE départementale
- Utilisation d'outils partagés : dossier unique de demande de conventionnement annuel (réalisé en partenariat : Etat/Département/Pôle emploi)
- Adaptation des modalités de financement des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)
- Réunions métiers avec les équipes rSa

Critères d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> • Edition du règlement du financement des ACI • Extractions statistiques ciblées : profil du public, nombre de bénéficiaires orientés/accompagnés, nombre de sorties en emploi hors SIAE 	
Pilote de l'action	Acteurs impliqués dans l'action
Département (service emploi-rSa)	Département (DT), Etat, Pôle emploi, EPCI, IPCA, IRIS, SIAE

**AXE STRATEGIQUE 4
INTEGRER LE MARCHE DE L'EMPLOI**

Fiche stratégique n° 14 S'insérer par la clause d'insertion	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa par la promotion des clauses sociales dans les marchés publics du Département • Apporter une réponse supplémentaire à la construction des parcours des bénéficiaires du rSa, notamment des femmes • Améliorer la lisibilité et la visibilité du dispositif par les services du Département, les élus et les entreprises • Adapter le dispositif aux évolutions juridiques • Valoriser tout chantier accordé à des structures relevant de l'insertion par l'activité économique 	
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du positionnement des bénéficiaires (public féminin notamment) et consolidation de leur parcours d'insertion en lien avec les DT et les partenaires de l'insertion, • Développement de la collaboration avec les entreprises • Développement de la transversalité avec les services (DI-DIL-DDDM-DAFIJ) afin d'identifier les marchés pouvant être clausés et de garantir la conformité juridique des marchés • Organisation du Comité de pilotage de bilan annuel • Optimisation de l'analyse des données recueillies 	
Modalités opératoires	
<ul style="list-style-type: none"> • Identification des projets de chantiers susceptibles d'être clausés • Participation aux réunions de chantiers • Participation à des temps d'échange/d'information réguliers avec les entreprises • Mise à jour juridique des pièces des marchés clausés • Mise à jour du document d'information du Département sur la clause • Présentation d'un bilan annuel en Comité de pilotage • Evaluation du dispositif via le logiciel de gestion ABC clause 	
Critères d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> • Instauration d'un programme de réunions pertinent (réunions d'information/d'échange au titre de la réalisation des marchés) • Tenue du comité de pilotage • Extraction de données statistiques : profil du public, nombre de bénéficiaires positionnés sur les marchés clausés 	
Pilote de l'action	Acteurs impliqués dans l'action
DEET (service emploi rSa)	Département (DT), entreprises retenues au titre des marchés, réseau des facilitateurs de la Charente-Maritime, structures de l'IAE, réseaux d'entreprises, EPCI

**AXE STRATEGIQUE 4
INTEGRER LE MARCHE DE L'EMPLOI**

Fiche stratégique n° 15 S'insérer par le parrainage	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser l'image des jeunes en insertion, auprès des entreprises • Renforcer les liens entre le monde de l'entreprise, les acteurs du développement économique et de l'insertion dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) • Développer un réseau d'entreprises citoyennes 	
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> • Promotion institutionnelle du dispositif auprès des entreprises • Augmentation du nombre de parrains/d'entreprises impliqués dans l'insertion • Consolidation de l'évaluation des profils et de la durée du parrainage pour les jeunes-filleuls entrant en emploi 	
Modalités opératoires	
<ul style="list-style-type: none"> • Réunions avec les entreprises et/ou clubs d'entreprise dans le cadre de la RSE • Réflexion à mener avec les DT pour intégrer une proposition d'ingénierie concernant le parrainage des bénéficiaires du rSa par les entreprises • Coordination de l'action parrainage des missions locales • Organisation de réunions trimestrielles avec les missions locales et d'un bilan annuel • Définition et mise en œuvre de critères d'évaluation, notamment concernant le profil des jeunes-filleuls et la durée de leur accompagnement 	
Critères d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> • Réunions institutionnelles avec les membres des clubs d'entreprise • Production d'un bilan quantitatif et qualitatif annuel par les missions locales • Organisation d'une soirée annuelle de bilan du dispositif de parrainage • Extraction statistiques ciblées : profil des jeunes, nombre de filleuls et de parrains, temps de présence dans l'action 	
Pilote de l'action	Acteurs impliqués dans l'action
DEET - Service emploi rSa	Département (DT), réseaux d'entreprises, missions locales

**AXE STRATEGIQUE 4
INTEGRER LE MARCHE DE L'EMPLOI**

Fiche stratégique n° 16 Accompagner financièrement le parcours vers l'emploi	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter une insertion équitable des allocataires par une aide financière permettant de lever certains freins (social, santé, mobilité...), notamment à l'appui d'actions citoyennes • Consolider le règlement des aides financières et poursuivre l'accompagnement des équipes rSa et de tous les acteurs en lien avec sa mise en œuvre • Renforcer l'évaluation du dispositif 	
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> • Développement des capacités d'initiative et de l'autonomie des bénéficiaires, notamment par des actions citoyennes/mobilité • Consolidation de l'accompagnement des équipes rSa et de toutes parties prenantes à la mise en œuvre du règlement • Adaptation du règlement en fonction de la législation et des choix du Département et notamment, en termes de mobilité (élargissement du public aux personnes en reprise d'activité, sous conditions) • Mise en œuvre d'une évaluation programmée du dispositif 	
Modalités opératoires	
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du circuit d'instruction et de décision, réunion d'informations • Notification et attribution de l'aide aux bénéficiaires • Information des partenaires impliqués si nécessaire • Poursuite de la mise en œuvre du permis de conduire/action citoyenne • Adaptation du règlement des aides financières permettant d'étendre les aides financières/mobilité aux personnes en reprise d'activité • Elaboration et mise en œuvre de critères d'évaluation 	
Critères d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation du règlement des aides financières • Extraction de données statistiques de suivi des aides financières : profil du public, nombre d'aides attribuées en prêts / secours, nombre de permis de conduire/action citoyenne signés, nombre de permis effectivement obtenus 	
Pilote de l'action	Acteurs impliqués dans l'action
Département (Service emploi-rSa)	Département (DT), secteur associatif

GLOSSAIRE

A	
AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACI	Atelier et Chantier d'Insertion
ADPP	Accompagnement à la Définition d'un Projet Professionnel
AI	Association Intermédiaire
APLIS	Atelier Permanent de Lutte contre l'Illettrisme
APRE	Aide Personnalisée au Retour à l'Emploi
AREDE	Accompagnement à la Recherche d'Emploi et dans l'Emploi
ASI	Appui Social Individualisé
ASP	Agence de Services et de Paiements

B	
BrSa	Bénéficiaire du rSa

C	
CAE	Contrat d'Accompagnement à l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CDIAE	Comité Départemental d'Insertion par l'Activité Economique
CER	Contrat d'Engagements Réciproques
CDDI	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIE	Contrat Initiative Emploi
CIP	Conseiller d'Insertion Professionnelle
CODAF	Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CUI	Contrat Unique d'Insertion

D	
DA	Direction de l'Autonomie
DAFIJ	Direction des Affaires Financières et Juridiques
DAC	Démarche d'Accompagnement Concerté
DEET	Direction de l'Emploi, de l'Economie et du Tourisme
DEFAS	Direction de l'Enfance, de la Famille et de l'Action Sociale
DFECG	Direction des Finances, de l'Evaluation et du Contrôle de Gestion
DHL	Direction de l'Habitat et du Logement
DMT	Direction de la Mobilité et des Transports
DRH	Direction des Ressources Humaines
DSI	Direction des Systèmes d'Information
DT	Délégation Territoriale
DT	Délégué territorial
DTA	Délégué territorial adjoint

E	
EI	Entreprise d'Insertion
EP	Equipe Pluridisciplinaire
ETTI	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

I	
IAE	Insertion par l'Activité Economique

M	
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MSA	Mutualité Sociale Agricole

P	
PDI	Programme Départemental d'Insertion
PPAE	Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi

R	
RISP	Référent d'Insertion Socio Professionnel
RQ	Régie de Quartier
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
RU	Référent unique

S	
SDAS	Service Départementale d'Action Sociale
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Economique

T	
TAD	Transport A la Demande